



Ville de
Romainville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 30
Absents représentés : 05
Absents : 00
Absents excusés : 00

L'an deux mille quinze, le vingt cinq février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 18 février 2015.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale	X			
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Sofia DAUVERGNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Asma GASRI			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		F. FAVIER WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Brigitte BOYER			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		M.J. CALSAT							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Marie-Jeanne CALSAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Hôtel de Ville
Place de la Laïcité
93231 Romainville Cedex
Tél. : 01 49 15 55 00
Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr

La seance est ouverte a 19h34.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2015

L'article 2312-1 du C.G.C.T. prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice.

Vous trouverez annexé à ce rapport, un document présentant les éléments contextuels, rétrospectifs et prospectifs, conduisant à l'élaboration de la stratégie financière de la ville pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de l'orientation budgétaire 2015.

Garantie d'emprunt pour un prêt à contracter dans le cadre des travaux prévus dans le Plan Stratégique de Patrimoine – Travaux d'isolation thermique des façades – Résidence Oradour

- **Présentation de l'opération**

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, il est prévu des travaux d'isolation thermique des façades de la résidence Oradour.

Les charges locatives sur la résidence sont élevées du fait d'une isolation existante insuffisante qui engendre de nombreuses déperditions de chaleur et augmente le coût du chauffage collectif.

Romainville Habitat prévoit donc de réaliser une isolation thermique par l'extérieur, qui présente de nombreux avantages pour la gestion de l'énergie et du confort.

D'une part, lorsqu'il est nécessaire de chauffer, cette isolation protège très efficacement les points froids particuliers, telles les jonctions de murs et planchers (appelées « ponts thermiques »).

D'autre part, elle permet de retarder l'échauffement des murs extérieurs en été.

Ces travaux seront réalisés en 3 tranches :

- Le bâtiment C en 2015
- Le bâtiment A en 2016
- Le bâtiment B en 2017

- **Plan de financement prévisionnel de l'isolation thermique des façades de 3 bâtiments:**

Plan de financement prévisionnel Oradour (tranches 1/2/3)		
	Montants	Quotités
Etat	0	
Région	37 500	5%
Certificats d'économie d'énergie	21 500	3%
Sous-total subventions	59 000	
Prêts CDC	375 000	50%
Sous-total prêts	375 000	
Fonds propres	316 000	42%
TOTAL financements	750 000	100%

Type de prêt Caisse des Dépôts et Consignations	Montants	Préfi- nancement	Périodicité des échéances	Index	Taux d'intérêt actuariel annuel	Profil d'amortis- sement	Modalité de révision	Du- rée totale du prêt	Taux de pro- gressivité des échéances
PAM (prêt à la réhabilita- tion)	375 000 €	Sans	Annuelle	Livret A	Taux du livret A * + 60 pb	Amortisse- ment dé- duit (Inté- rets diffé- rés)	DL	25 ans	0% max.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 03 UMP-UDI-Modem

Ne participent pas au vote : 00

Garantie d'emprunt pour un prêt à contracter dans le cadre des travaux prévus dans le Plan Stratégique de Patrimoine – Rénovation de la chaufferie rue des Mares.

- **Présentation de l'opération**

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, des travaux de rénovation de la chaufferie de la résidence Rue des Mares sont prévus en 2015.

En effet, l'installation existante de chauffage est surdimensionnée tant au niveau de la production que de la distribution et de l'émission. Romainville Habitat a donc prévu de remplacer la chaudière classique par une chaudière à condensation.

L'objectif de ce remplacement est d'augmenter le rendement de 20% en moyenne par rapport à la chaudière existante, ce qui permettra de réaliser environ 30% d'économies d'énergie. En effet, cette installation très respectueuse de l'environnement représente une économie considérable de combustible, moins de gaz carbonique et moins d'oxydes d'azote rejetés dans l'atmosphère.

Il est prévu de réaliser ces travaux entre juin 2015 et août 2015, c'est-à-dire en dehors de la période de chauffe.

- **Plan de financement prévisionnel:**

Plan de financement prévisionnel Rénovation chaufferie Rue des Mares		
	Montants	Quotités
Etat	0	
Région	9 000	10%
Certificats d'Economie d'énergie	5 000	6%
Sous-total subventions	14 000	
Prêts CDC	45 000	50%
Sous-total prêts	45 000	
Fonds propres	31 000	34%
TOTAL financements	90 000	100%

Type de prêt Caisse des Dépôts et Consignations	Montants	Préfinancement	Périodicité des échéances	Index	Taux d'intérêt actuariel annuel	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Durée totale du prêt	Taux de progressivité des échéances
PAM (prêt à la réhabilitation)	45 000 €	Sans	Annuelle	Livret A	Taux du livret A * + 60 pb	Amortissement déduit (Intérêts différés)	DL	20 ans	0% max.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 03 UMP-UDI-Modem

Ne participent pas au vote : 00

Garantie d'emprunt pour un prêt à contracter dans le cadre des travaux prévus dans le Plan Stratégique de Patrimoine – Travaux d'isolation thermique des façades Résidence Thorez.

• **Présentation de l'opération**

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, il est prévu des travaux d'isolation thermique des façades de la résidence Thorez.

Les charges locatives sur la résidence sont élevées du fait d'une isolation existante insuffisante qui engendre de nombreuses déperditions de chaleur et augmente le coût du chauffage collectif.

Romainville Habitat prévoit donc de réaliser une isolation thermique par l'extérieur, qui présente de nombreux avantages pour la gestion de l'énergie et le confort.

D'une part, lorsqu'il est nécessaire de chauffer, cette isolation protège très efficacement les points froids particuliers, telles les jonctions de murs et planchers (appelées « ponts thermiques »).

D'autre part, elle permet de retarder l'échauffement des murs extérieurs en été.

Les travaux se déroulent en 3 tranches, une tranche par année, la 1^{ère} tranche étant d'ores et déjà réalisée.

Le planning est le suivant :

BAT A (travaux déjà réalisés)	BAT B	BAT C&D
2014	2015	2016

Type de prêt Caisse des Dépôts et Consignations	Montants	Préfinancement	Périodicité des échéances	Index	Taux d'intérêt actuariel annuel	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Durée totale du prêt	Taux de progressivité des échéances
PAM (prêt à la réhabilitation)	250 000 €	Sans	Annuelle	Livret A	Taux du livret A * + 60 pb	Amortissement déduit (Intérêts Différés)	DL	25 ans	0% max.

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

- **Plan de financement prévisionnel :**

Plan de financement prévisionnel Thorez (tranches 2/3)		
	Montants	Quotités
Etat	0	
Région	25 000	5%
Certificats d'économie d'énergie	15 000	3%
Sous-total subventions	40 000	
Prêts CDC	250 000	50%
Sous-total prêts	250 000	
Fonds propres	210 000	42%
TOTAL financements	500 000	100%

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 3 UMP-UDI-Modem

Ne participent pas au vote : 00

Convention rectificative de mise à disposition de services entre la Ville de Romainville et la CAEE

Dans le cadre des transferts de compétences à la Communauté d'agglomération Est Ensemble, la gestion d'une partie des charges liées aux équipements transférés ne peut être assurée en l'état actuel de sa structuration par la Communauté d'agglomération.

En effet, même au lendemain des transferts de personnel, le concours des villes reste indispensable au bon fonctionnement des équipements pour les domaines suivants :

1. **Petit entretien** : à défaut d'avoir une régie, la CAEE ne peut reprendre en charge le petit entretien des équipements au 1er juillet 2014,
2. **Maintenance et GER** : la CAEE ne peut reprendre l'intégralité des contrats / marchés de prestations en 2014,
3. **Services Informatiques** : interventions des villes à prolonger,
4. **Service Communication et relations publiques**

C'est pourquoi une convention de mise à disposition fixant les conditions générales de mise à disposition de ces services communaux qui assurent le bon fonctionnement des équipements transférés a été adoptée.

Compte tenu de la reprise de plusieurs contrats de fluides par Est Ensemble au 1^{er} janvier 2014, le sous-

coût unitaire de fonctionnement au titre des fluides a été modifié dans l'avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'agglomération Est Ensemble et la commune de Romainville (signé par les deux parties le 30 janvier 2014) pris pour la période du 1^{er} semestre 2014 (1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014).

Toutefois, une erreur a été constatée dans le montant du sous-coût unitaire de fonctionnement au titre des fluides. En effet, le montant indiqué dans l'avenant est de 28 907,31 €, alors que le montant évalué en CLECT s'élève à 21 701,50 €.

Ainsi, la présente convention a pour but de rectifier le montant du sous-coût unitaire de fonctionnement au titre des fluides (s'élevant à 21 701,50 €), et de permettre à la ville de Romainville de se faire rembourser des charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition des services concourant au bon fonctionnement, à l'entretien normal et à l'exploitation des bâtiments communautaires pour la période du 1^{er} semestre 2014 (1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

Garantie d'emprunt à la fondation BELLAN pour la construction d'un EHPAD de 100 places à Romainville.

- Présentation de l'opération

La Fondation Léopold BELLAN souhaite que la ville puisse accorder une garantie d'emprunt pour les deux prêts suivants :

- Prêt Locatif Social (type PLS) d'un montant de 9 392 745 Euros,
- Prêt Locatif Social Foncier (type PLS Foncier) d'un montant de 1 357 775 Euros,

Soit un montant total de 10 750 520 € souscrits par La Fondation Léopold BELLAN auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Ces prêts sont destinés au financement de l'opération de construction d'un EHPAD de 110 places au 210/212 Avenue Gaston ROUSSEL à ROMAINVILLE.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder à la Fondation Léopold BELLAN sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement des emprunts souscrits pour le financement de l'opération de construction d'un EHPAD de 110 places au 210/212 Avenue Gaston Roussel à ROMAINVILLE.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

Garantie d'emprunt pour un prêt à contracter dans le cadre des travaux prévus dans le Plan Stratégique de Patrimoine – Rénovation des ascenseurs du 8, rue de la résistance (Tour G)- Résidence Cachin

• **Présentation de l'opération**

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, il est prévu des travaux de remplacement des deux ascenseurs du bâtiment situé 8, rue de la Résistance (Tour G) à Cachin.

Ce programme de travaux a pour objectifs :

- D'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.
- D'être conforme au Décret 2008-1325 portant sur la sécurité des intervenants.
- D'être conforme à la loi U & H (Urbanisme & Habitat) - S A E (Sécurité des Ascenseurs Existants) "De Robien" n° 2003-590 du 02 juillet 2003 : Décret n° 2004-964 du 09 septembre 2004, Arrêtés du 18 novembre 2004 (échéances des : 31 décembre 2010, 03 juillet 2014 et 03 juillet 2018).
- De renforcer la sécurité.
- D'optimiser le service par une amélioration substantielle de la fiabilité des installations.
- D'améliorer les caractéristiques principales des installations.

Les travaux se dérouleront entre Juin et Décembre 2015

- **Plan de financement prévisionnel des travaux de remplacements des 2 ascenseurs du 8, rue de la Résistance (Tour G) à Cachin :**

Plan de financement prévisionnel – Remplacement des Ascenseurs - Cachin Tour G		
	Montants	Quotités
Etat	0	
Région	22 050	5%
Subvention ANRU	131 858	30%
Sous-total subventions	153 908	
Prêts CDC	199 786	45%
Sous-total prêts	199 786	
Fonds propres	87 306	20%
TOTAL financements	441 000	100%

Type de prêt	Montant	Préfinancement	Périodicité des échéances	Index	Taux d'intérêt actuariel annuel	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Durée totale du prêt	Taux de progressivité des échéances
PAM	199 786 €	Sans	Annuelle	Livret A	Taux du livret A * + 60 pb	Amortissement déduit (Intérêts Différés)	DL	25 ans	0% max.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à Romainville Habitat sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement de l'emprunt souscrit pour le financement des travaux de remplacement des deux ascenseurs du bâtiment situé 8, rue de la Résistance (Tour G) à Cachin - 93 230 Romainville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 3 UMP – UDI - Modem

Ne participent pas au vote : 00

Garantie d'emprunt pour un prêt à contracter dans le cadre des travaux prévus dans le Plan Stratégique de Patrimoine – Travaux divers

• **Présentation de l'opération**

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, il est prévu des travaux divers.

Parmi ces travaux figurent :

DUCLOS : Reprise écoulement pluviales et évacuation (Pissettes façade) :

Après diagnostic nous avons constaté la présence d'un éclatement superficiel des pissettes sous l'effet de la corrosion.

Il y a eu chute d'éléments d'où une atteinte à la sécurité des personnes.

Nous avons prévu un nouveau système d'évacuation qui permettra aux eaux d'être évacuées au sein d'un système de collecte des eaux pluviales par l'intermédiaire de siphons de sols.

Planning prévisionnel : Les travaux se dérouleront entre Juin et septembre 2015.

AMITIE : Reprise des supports de conduits de VMC

Mise en place des caissons de VMC dans les combles, reprenant chacun 2 bâtiments avec dépose des tourelles existantes et création de gaines VMC dans les cheminées puis raccordement en flexible sur chaque sortie de VMC (3 par logements)

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront entre Avril et Mai 2015.

PARAT (Bâtiment B) : Reprise des raccordements des logements sur colonnes montantes EDF :

Nous avons remarqué que la section des câbles alimentant les appartements est insuffisante. A ce jour, des câbles 2*10mm² alimentent les tableaux électriques.

Nous préconisons le remplacement de ces câbles par des câbles de plus forte section : 2*16mm².

Nous profitons de ces changements de câbles pour prévoir les alimentations nécessaires à la mise en place de compteurs heures pleines / heures creuses en vue d'un remplacement des compteurs plus anciens (le remplacement des compteurs est sous la responsabilité d'ERDF).

Nous porterons une attention particulière au passage protégé des câbles dans les goulottes : aucun dénudement de câble ne sera autorisé. Nous préconisons d'ailleurs le remplacement des goulottes passant dans les parties communes pour assurer le passage sécurisé de l'ensemble des câbles : « pour les conduits et goulottes installés en montage apparent hors gaine technique, il est exigé un degré de protection minimal IP2XC pour tout matériel capot fermé et un degré de protection contre les chocs mécaniques IK07 »

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront entre Avril et Juillet 2015.

PARAT (Bâtiments B et C) : Travaux de mise en conformité et de réfection des 5 ascenseurs :

Les ascenseurs anciens soumis aux obligations de mise en conformité de type loi Urbanisme et Habitat sont directement concernés dans le même temps par un projet plus global soit celui d'une modernisation.

Les travaux à exécuter comprennent :

- Mise en conformité électrique en machinerie
- Mise en conformité de l'éclairage machinerie

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

- Mise en conformité de l'éclairage en gaine
- Remplacement Parachute / Arcade / Cabine / Guides / Limiteur de vitesse
- Conservation et remise en place de la télésurveillance Gétraline
- Améliorations et remises en état diverses
- Remplacement de l'habillage cabine

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront entre **Mai et septembre 2015**.

DUCLOS : Remplacement de l'habillage cabine de 3 ascenseurs :

Suite à une dégradation de l'habillage de 3 ascenseurs à la résidence Duclos nous avons prévu les travaux suivants :

- Préparation des parois, sol et plafond.
- Pose du nouvel habillage, parois, sol et plafond.
- Pose des équipements intérieurs avec branchements nécessaires.
- Remplacement de l'éclairage cabine. La cabine doit être munie d'un éclairage électrique installé à demeure assurant au sol, et sur les organes de commande, un éclairage d'au moins 50 lux. Installation de trois spots « anti vandale » (Lampe froide LEDS ou néon économique longue durée). Pose d'un éclairage de secours à rechargement automatique susceptible, en cas d'interruption du courant d'alimentation de l'éclairage normal, permettant d'alimenter au moins une lampe de 1 W pendant une heure. Cet éclairage doit intervenir automatiquement dès la défaillance de l'alimentation de l'éclairage normal.
- Pose d'une barre d'appui en fond de cabine.
- Pose d'un miroir teinté (ton clair) toute largeur s'étendant au-dessus de la barre d'appui jusqu'au plafond.
- Création de ventilation haute et basse dans les parois de la cabine.
- Pose d'un pèse charge sous cabine.
- Rééquilibrage du contrepoids.
- Vérification de la liaison équipotentielle entre les différents éléments de la cabine.
- Fourniture d'une bâche de protection molletonnée pour protéger la cabine lors des déménagements.
- Contrôles, Réglages et Essais.

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront entre **Mai et septembre 2015**.

DUCLOS : Travaux de remplacement de fontes dans les vide-sanitaires :

Les travaux à exécuter comprennent :

- La dépose des anciennes canalisations et supports.
- La mise en œuvre des nouveaux réseaux.
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des installations.
- Le remplacement du calorifuge sur réseau EF.
- Le remplacement de vannes d'arrêt.

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront entre **Mars et Mai 2015**.

LANGEVIN : Remplacement des chaudières :

Afin de faire des économies d'énergie importantes, nous avons prévu de remplacer les chaudières classiques par de chaudière à condensation. La vapeur d'eau présente dans les gaz de combustion est récupérée et non évacuée par les conduits de fumée.

Ce remplacement devrait permettre une économie de l'ordre de 20 à 30 % sur les consommations et donc sur les factures des locataires.

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront entre **Juin et Juillet 2015**.

TOUS SITES : Reprise des supports de VMC :

Afin d'anticiper les problèmes courants de ventilation à l'intérieur des logements, nous avons décidé des travaux de remplacement des caissons défectueux sur divers sites du patrimoine.

Planning prévisionnel Les travaux se dérouleront tout au long de l'année.

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

- Plan de financement

Le prix de revient de ces opérations est décomposé selon les plans de financement ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX			PLAN DE FINANCEMENT		
Residence	PROGRAMME DE TRAVAUX	Fonds Propres	Emprunts	Prix de revient	
0011	Duclos	Ecoulement pluviales et évacuation (pissettes façade)	50 000 €	50 000 €	100 000
0007	Amitié	Reprise des supports de conduits de VMC	13 500 €	13 500 €	27 000
0008	Parat (batiment B)	Reprise des raccordement des logt sur colonnes montantes EDF	30 000 €	30 000 €	60 000
0008-02 et 0008-03	Parat (Batiments B et C)	Ascenseurs : Remise en état et remise en conformité	65 000 €	65 000 €	130 000
0011	Duclos	Remplacement de l'habillage cabine (3 ascenseurs adresses a definir)	30 000 €	30 000 €	60 000
0011	Duclos	Renovation du Vide sanitaire	75 000 €	75 000 €	150 000
0001	Langevin	Chauffage individuel gaz : remplacement chaudières	25 000 €	25 000 €	50 000
	Tous sites	Reprise des supports de VMC	12 500 €	12 500 €	25 000
		TOTAL TTC	301 000 €	301 000 €	602 000 €

En accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été décidé de mobiliser un emprunt global sur ces opérations, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel – Travaux divers – PSP 2015		
	Montants	Quotités
Sous-total prêts	301 000	50 %
Fonds propres	301 000	50%
TOTAL financements	602 000	100%

Type de prêt Caisse des Dépôts et Consignations	Montant	Préfinancement	Périodicité des échéances	Index	Taux d'intérêt actuariel annuel	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Durée totale du prêt	Taux de progressivité des échéances
PAM	301 000 €	Sans	Annuelle	Livret A	Taux du livret A * + 60 pb	Amortissement déduit (Intérêts Différés)	DL	25 ans	0% max.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 03 UMP – UDI Modem

Ne participent pas au vote : 00

Hôtel de Ville
 Place de la Laïcité
 93231 Romainville Cedex
 Tél. : 01 49 15 55 00
 Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr

URBANISME

Approbation de la modification n°6 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romainville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 mars 2009. Cinq modifications ainsi qu'une révision simplifiée ont depuis été approuvées par les Conseils Municipaux des 25 novembre 2009, 30 juin 2010, 26 janvier 2011, 26 janvier 2012, le 20 mars 2013 et le 22 janvier 2014.

S'agissant d'un document évolutif, il s'adapte aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaite développer la Ville afin de mettre en œuvre son projet de territoire. Les propositions de modifications portent sur :

- des précisions et ajouts dans les définitions du règlement écrit
- la mise à jour et la création d'emplacements réservés et périmètre en attente de projet d'aménagement
- l'intégration des mises en compatibilité arrêtées par le Préfet de la Seine Saint Denis pour les projets de transports (M11 et T1)
- des actualisations relatives aux observations du SEDIF et du Département
- des modifications des règlements écrits et graphiques (création de sous secteurs en UG, extension du sous secteur 'ap' rue Vassou, hauteur de transition dans le sous secteur 'ap' en UAa, extension du sous secteur UDb, création d'un sous secteur UBa, extension du secteur UB)

Les documents du PLU modifiés sont :

- le règlement écrit et ses annexes
- les règlements graphiques
- les annexes du PLU
- le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs et actualisé.

Cadre juridique de la modification

La présente procédure est régie par les articles L. 123-13 et suivants du code de l'urbanisme. La procédure de modification est utilisée car la modification envisagée :

- a) Ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 123-1 ;
- b) Ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- c) Ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Le projet de modification n°6 du PLU n'a pas d'incidence sur un site Natura 2000. Il n'est donc pas soumis à une évaluation environnementale au titre de l'article R 121-16 du code de l'Urbanisme.

Le projet de modification a été notifié au préfet et aux Personnes Publiques et Associées (PPA) avant la mise à disposition du dossier (article L 123-13-1 du code de l'urbanisme). En application de l'article L.123-13-2 du code de l'urbanisme :

- le projet de modification a été soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement,
- à l'issue de l'enquête publique, le projet peut être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,
- le projet de modification est approuvé par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.123-12 du code de l'urbanisme, dans les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale, comme Romainville, l'acte publié approuvant le PLU deviendra exécutoire un mois suivant sa transmission au préfet.

Avancement de la Procédure

Le dossier soumis à enquête publique, du lundi 22 septembre 2014 au mardi 22 octobre 2014, était composé :

- d'un exposé des motifs,
- des documents ou extraits du PLU actuels et modifiés,
- du registre d'enquête publique,
- de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- des parutions légales,
- de l'avis d'enquête,
- des avis des personnes publiques associées insérés au fur et à mesure de leur réception

Observations reçues pendant l'enquête publique

- trois courriers à l'attention du commissaire enquêteur (79 signataires) défavorables à la hauteur autorisée de 14,5m dans le sous secteur UGb (friche CERES)
- la CCI-93, par avis reçu le 10/10/2014, considère que la mesure d'assouplissement des règles de construction pourrait faciliter l'implantation de nouvelles activités économiques autour de l'autoroute A3 et qu'elle répond parfaitement aux orientations du PADD. Elle émet donc un avis favorable.

Observations inscrites au registre et conclusions du Commissaire-enquêteur

Onze observations ont été inscrites sur le registre d'enquête, certaines ne concernent pas directement les propositions de modification (demande de renseignement sur un zonage, sur un bâtiment de propriété communale, incompréhension sur les emplacements réservés créés par arrêté préfectoral pour le tramway, demande de création de volet patrimonial, questionnements sur la nappe phréatique, le plan de circulation, le stationnement, les espaces verts les services publics, demande d'organisation de réunion d'information sur les projets du quartier des grands champs).

→ ces remarques et questionnements sont légitimes mais ne relèvent pas du projet de modification du plan local d'urbanisme en lui même.

→ un diagnostic patrimonial est en cours de réalisation par la Ville, et doit aboutir à la rédaction d'un volet patrimonial du PLU qui sera adjoint au PLU dans le cadre d'une modification future du PLU.

→ un cycle de 3 réunions a été organisée afin de présenter les projets urbains, un point sur les projets en cours a pu être fait et des explications sur la modification ont été apportées. De plus, mises à part les précisions rédactionnelles des définitions générales que la modification prévoit, la modification du PLU ne concerne pas le secteur des Grands Champs.

Plusieurs observations concernent la création du sous secteur UGb et de la hauteur autorisée à 14,5 m :

→ cette hauteur n'est autorisée que pour les bâtiments construits à l'alignement avec la rue des Ormes et des Oseraies et qui devront respecter un retrait du dernier étage de 1,9 m par rapport à la limite avec l'espace public. Le cœur d'îlot aura une hauteur limitée à 13 m.

Le commissaire enquêteur a remis un procès-verbal le 27/10/2014 regroupant par thèmes les observations et courriers reçus lors de l'enquête. La Ville y a répondu le 6 novembre 2014.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport, ses conclusions et son avis motivé sur le projet de modification n°6 du PLU le 25 novembre 2014.

Sur la forme de la modification du PLU, le commissaire enquêteur remarque que les conditions de l'enquête publique ont respecté la législation et la réglementation en vigueur (composition du dossier,

durée, permanences, publications, affichages et tenue du registre) et que des moyens d'information supplémentaires ont été mis en œuvre par la Commune (site internet et bulletin municipal).

Sur le fond de la modification du PLU, après examen des observations et courriers portés au registre, des commentaires apportés par la Commune et après avoir visité plusieurs secteurs concernés par l'enquête publique, considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans la mise en œuvre des objectifs de la loi SRU « Refaire la ville sur la ville » et dans la perspective des projets de transports (T1 et M11), le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de modification n°6 du PLU dans sa globalité avec une recommandation :

« Tout en approuvant la création du sous secteur UGb, je souhaiterais, qu'à l'issue d'un dialogue entre résidents du quartier des Ormes et la Ville, la rédaction envisagée soit plus précise, faisant état d'une modulation des hauteurs permettant de réduire le risque d'enclavement de certains résidents actuels. »

La création du sous-secteur UGb est annulée, la concertation se poursuit.

La recommandation du commissaire enquêteur est donc satisfaite.

Observations reçues hors délai d'enquête publique

- le SEDIF, par avis reçu le 23/10/2014, indique que le projet de modification n'appelle pas d'observation particulière à l'égard des équipements SEDIF et remercie d'avoir pris en compte la demande de suppression d'emplacement réservé à son bénéfice et d'avoir ajouté la note d'alimentation en eau actualisée. Il indique que les projets pourront nécessiter un renforcement du réseau de distribution d'eau finançable par une participation pour équipement public du constructeur lors de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol.

- le Département de la Seine-Saint-Denis, par avis reçu le 27/10/2014, indique quelques erreurs matérielles dans la prise en compte de la mise en compatibilité relative au projet du tramway T1 : la Ville corrigera ces erreurs. Le Département souhaite que des précisions relatives à l'alignement sur voirie départementale (application du règlement de voirie départementale) soient apportées au règlement du PLU.

→ Les articles 6 du règlement des zones font déjà référence aux règlements de voirie en vigueur et la Direction de la Voirie Départementale est systématiquement consultée pour l'instruction des demandes de permis de construire en bordure des voies départementales.

- La Communauté d'Agglomération Est-Ensemble, par courrier remis le 30/10/2014, émet un avis favorable au projet de modification du PLU. Elle formule une remarque sur les prescriptions concernant le traitement des eaux de parking en eaux usées et nous adresse une note technique sur les préconisations de la gestion des déchets à l'échelle des habitations et établissements.

→ En réponse, le PLU modifié intègre les prescriptions demandées sur les eaux de parking dans l'article 9-2 des dispositions générales et la note sur les déchets sera, à titre informatif, rajoutée dans les annexes sanitaires du PLU.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de modification n°6 du PLU tel qu'annexé.

Pour : 27

Contre : 3 UMP-UDI-Modem + 5 FDG

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

Phase 2: Extension du Système de Vidéo-Protection sur la commune de Romainville.

En 2013, la Ville de Romainville comptait 38 caméras intérieures et extérieures ayant pour but d'assurer la sécurité des personnes et la prévention des atteintes aux biens.

La Municipalité a fait le choix dans un premier temps de sécuriser onze sites appartenant à la ville et ses abords immédiats dont le but premier est la sécurité des personnes et des biens.

Un Centre de Supervision Urbain a été rattaché au service de Police Municipale qui dénombre quatre opérateurs vidéos afin de surveiller les sites vidéo-protégés de ce 7 jours sur 7, de 08h00 à 02h00.

Il est malheureusement regrettable de constater, en dehors des sites protégés, que de nombreuses incivilités persistent et nuisent à la tranquillité publique.

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention, et de lutter contre le sentiment d'insécurité, la ville de Romainville souhaite étendre son dispositif de vidéo-protection des bâtiments communaux et de ses abords immédiats, à de la vidéo-protection sur un mode urbain.

Cette démarche vient s'inscrire dans un cadre partenarial préexistant et matérialisé par la signature d'une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État (Police Nationale) et la Ville (Police Municipale) et par la relance d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (en 2015). La Ville, dans le cadre d'une politique de gestion de l'espace public, des flux routiers et de prévention de la délinquance, entend ainsi :

- lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population
- sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

L'extension du système de vidéo-protection est un outil permettant la compréhension des phénomènes, d'analyses et de maîtrise du territoire communal. Aussi cet outil permet de dissuader, de prévenir et faire intervenir les services compétents avec une parfaite réactivité.

Les lieux d'implantation, réfléchis par une stratégie de maillage du territoire et du réseau de fibre optique de la ville, répondent à des problématiques existantes sur certains espaces et respectent les impératifs législatifs fixés. Les principaux objectifs sont :

- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ;
- La sécurité des personnes et des biens ;
- La protection des bâtiments publics et leurs abords ;
- La gestion de l'espace public ;
- La régulation du trafic routier et la sécurité routière ;
- La prévention des actes de terrorisme.

Cette politique se concilie avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles.

L'installation de caméras de vidéo-protection doit faire l'objet d'une autorisation préalable et est limitée par un cadre juridique qui garantit un droit d'information, d'accès et de recours aux particuliers.

1/ Droit à l'information

Conformément à la législation en vigueur, le public doit être informé de l'existence d'un système de vidéo-protection et de l'autorité ou de la personne responsable.

A Romainville, à ce jour aux abords de chaque espace vidéo-protégé, des pancartes ont été installées de manière fixe, sur lesquelles sont représentées des caméras, les références législatives, les coordonnées du service en charge de l'exploitation.

2/ Droit d'accès et conservation des images

Droit d'accès aux images par le public

Toute personne peut accéder aux enregistrements la concernant et en vérifier la destruction dans le délai fixé par l'autorisation préfectorale.

La demande d'accès doit être adressée au responsable du système de vidéo-protection par courrier à l'autorité territoriale.

Cet accès est un droit. Toutefois, il peut être refusé pour des motifs tenant à la sûreté de l'État, à la défense, à la sécurité publique, en cas d'instruction judiciaire ou pour protéger le secret de la vie privée de tierces personnes.

Conservation des images

La loi prévoit que la conservation des images ne peut pas dépasser 1 mois, sauf procédure judiciaire en cours. A Romainville, le délai de conservation retenu est de 10 jours.

A Romainville, les caméras sont réglées et connectées au système de visualisation et au système de stockage en cycle fermé, garantissant la confidentialité des images dans leur intégralité. Le stockage des images (flux) est réalisé sur un support numérique. Un dispositif permet de déterminer à tout moment de la séquence vidéo, sa date, son heure et l'emplacement de la caméra.

Aussi faut-il rappeler que pour le respect de la vie privée et des libertés individuelles, le système de vidéo-protection utilise des masquages à floutage dynamique pour les habitations et parties privatives. La ville a fait le choix de ne pas détenir les droits d'accès à ce dispositif informatique. Seul le prestataire les détient et lors de modification de masquage suite à de nouvelles constructions par exemple une demande d'intervention est envoyée au prestataire (financé au titre du contrat de maintenance).

Conditions de fonctionnement du système de vidéo-protection

Le Maire de Romainville, en tant qu'autorité représentant la commune, est responsable du système de vidéo-protection. Le responsable de l'exploitation est le Chef de Service de la Police Municipale. A ce titre, il est responsable des accès aux enregistrements sur réquisition écrite du procureur de la république via les officiers de police judiciaire territorialement compétents ou sur commission rogatoire d'un juge d'instruction.

Il veille aussi à la destruction des enregistrements des images (à 10 jours).

Cependant, en cas d'absence de celui-ci, les adjoints au chef de service, chefs de brigade, qui ont délégation de la gestion du service de la Police Municipale remplacent le responsable d'exploitation dans ses fonctions et ses attributions.

La ville assure la confidentialité de la salle d'opération (CSU) grâce à des règles de protection spécifiques. Un règlement intérieur regroupant les consignes données aux personnels d'exploitation du système a été notifié aux agents du service de la police municipale.

Les opérateurs de vidéo-protection sont soumis à l'obligation de secret professionnel édictée par l'article 26 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, pour les policiers municipaux, cette obligation est renforcée par le code de déontologie des Agents de Police Municipale en date du 1^{er} août 2003. En cas de non respect de ces obligations, outre les sanctions disciplinaires pouvant être prononcées par l'autorité territoriale, les agents encourent les sanctions pénales au titre de l'article 226-13 du code pénal.

Aussi les opérateurs vidéo, ont tous suivi une formation concernant les règles et l'utilisation du système par le prestataire et sont aussi inscrits à des cycles de formation, au CNFPT, dédiés à la vidéo-protection. Les procédures et modes de fonctionnement auxquels doit se conformer le personnel dédié à la vidéo-protection, ne pouvant être décrits dans leur intégralité par le nombre de textes réglementaires et de principes, il s'agit là de retenir que :

La mise en œuvre du système de vidéo-protection doit respecter les textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées et notamment :

- L'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales : « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».
- La constitution de 1958 et en particulier le préambule de la Constitution de 1946 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Afin de clarifier et de réglementer les conditions d'accès du CSU pour tous et préserver ses capacités

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

opérationnelles et techniques, ce règlement interdit aussi d'introduire et d'utiliser des smartphones au sein du CSU, d'utiliser le réseau informatique et les ports USB, d'introduire des ordinateurs ou matériel informatique.

Le système comporte également une main courante qui conserve les traces de l'ensemble des actions effectuées sur les flux vidéo et manipulations effectuées par les opérateurs ou les techniciens venant travailler sur le système.

Le logiciel d'exploitation permet :

- 1° La lecture des flux vidéo sans dégradation de la qualité de l'image ;
- 2° La prise d'image en temps réel ;
- 3° La relecture des flux vidéo en accéléré, en arrière et au ralenti ;
- 4° La relecture image par image des flux vidéo, l'arrêt sur une image, la sauvegarde d'une image et d'une séquence, dans un format standard sans perte d'information ;
- 5° La recherche par caméra, date et heure.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 5 FDG

Abstentions : 3 EELV

Ne participent pas au vote : 00

TECHNIQUES

Substitution au sein du Sigeif de la communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la commune de Morangis

Au début de l'année 2013, le périmètre de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » a été, par arrêté préfectoral, étendu à la commune de Morangis.

A l'image de notre commune, il se trouve que Morangis était membre du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) au titre, en ce qui la concerne, des compétences relatives à la distribution publique de l'électricité et du gaz.

Ces deux compétences figurant cependant dans le bloc des compétences dites « facultatives » prévues par les statuts de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne », il y a lieu de faire application du dispositif légal prévu en pareil cas.

L'article L. 5216-7 du Code général des collectivités territoriales dispose en effet que, s'agissant des compétences facultatives, la Communauté d'agglomération se substitue de plein droit à la commune au sein du syndicat, dès l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant extension de son périmètre.

En l'occurrence, la communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » est ainsi devenue automatiquement membre du Sigeif en lieu et place de Morangis.

Cette substitution ne modifie ni les attributions, ni le périmètre sur lequel le Sigeif exerce ses compétences. En revanche, par application de ce principe légal de substitution, le Sigeif devient syndicat mixte fermé même si ses règles de fonctionnement demeurent celles applicables aux syndicats de communes.

D'autre part, ses statuts font en conséquence l'objet d'une légère modification rédactionnelle dans la mesure où l'arrivée d'une communauté d'agglomération justifie de récrire leur article 3 notamment en ce qu'il prévoyait que « *en cas d'adhésion d'une entité publique autre qu'une commune, les statuts du Syndicat seront modifiés aux fins de sa transformation en syndicat mixte .* »

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

Les exigences de formalisme imposent aux communes du Sigeif de prendre acte de cette modification dans la composition de ce syndicat.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

PETITE ENFANCE

Convention d'objectifs et de financement 14-249 RAM

La convention d'objectifs et de gestion de la Branche famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur la période 2014/2017 porte de fortes ambitions en matière d'offre d'accueil individuel et poursuit son objectif de soutien à la structuration et au développement des Relais Assistantes Maternelles.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de projet pour la période 2014/2016, une nouvelle convention de prestation de service Relais assistantes maternelles doit être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis.

Une évaluation du fonctionnement du Relais assistantes maternelles a été réalisée en 2014 pour la période 2012-2013. Celle-ci a permis de définir les objectifs du nouveau projet pour la période 2014/2016.

Le contrat de projet s'articule autour des missions définies par la circulaire Cnaf 2011-020, à savoir :

- participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant ;
- informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil ;
- contribuer à la qualité de l'accueil individuel par l'information des assistantes maternelles et des intervenants à domicile ;
- contribuer à la professionnalisation des métiers de l'accueil individuel ;
- promouvoir le site mon-enfant.fr ;
- participer à l'évaluation des demandes spécifiques (horaires atypiques, handicap, urgence, insertion...) et à la mise en place de l'offre pouvant répondre à ces situations ;
- être un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels et aux enfants.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

Convention de partenariat avec la FEPEM

Le Relais Assistantes Maternelles a pour mission d'apporter une information de premier niveau en matière de droit du travail concernant l'accueil individuel. Dans ce cadre, il est indispensable de compter

sur un réseau de ressources sur lesquelles s'appuyer afin d'apporter la réponse la plus adaptée au public. Le Relais Assistantes Maternelles travaille avec différents outils (sites internet institutionnels : pajemploi, CAF, mon-enfant.fr, net.particulier ; revues professionnelles ; textes officiels), mais aussi avec divers partenaires qui peuvent intervenir pour des réunions d'information (organismes de formation, CAF, IRCM...). Ce travail de réseau permet de soutenir les responsables de Relais Assistantes Maternelles, qui se retrouvent souvent en difficulté face à ces questions d'ordre juridique.

La Fédération du Particulier Employeur développe des partenariats avec les institutions, les collectivités locales et les acteurs locaux pour mieux structurer et professionnaliser l'emploi entre particuliers sur les territoires.

En tant que signataire des conventions collectives nationales des salariés du particulier employeur et des assistants maternels du particulier employeur, la FEPEM représente et accompagne les parents employeurs d'assistants maternels et de gardes d'enfants à domicile.

A Romainville, le lien avec la FEPEM s'est renforcé ces deux dernières années : participation au Forum petite enfance, réunions d'information, organisation du job dating. Après divers échanges entre les professionnels, un projet de renforcement du partenariat est proposé par la FEPEM pour accompagner l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles.

Celui-ci comprendrait l'accès à :

- Un système de veille concernant les actualités et publications liées à la petite enfance,
- Une ligne téléphonique dédiée vers les juristes de la FEPEM, spécialistes des conventions collectives des assistants maternels et des salariés des particuliers employeurs,
- Un envoi d'alertes infos par mail lorsque l'actualité juridique du secteur le justifie.

Ce service est proposé pour un coût annuel de 330 €.

L'accompagnement de l'animatrice du Relais permet de contribuer à la sécurisation des relations de travail entre les parents et les professionnels de l'accueil individuel et est donc nécessaire. Ce partenariat participerait à l'amélioration du service apporté aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel (en 2013, 233 familles de Romainville ont recours à l'accueil individuel pour leurs enfants : 200 emplois des assistants maternels et 33 emplois des gardes d'enfants à domicile).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

ENFANCE EDUCATION

Désignation de représentants des collèges Houel, Courbet et du lycée Liberté.

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, tire les conséquences des modifications introduites par les lois n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en précisant les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales dans le conseil d'administration (CA) des établissements publics locaux d'enseignement.

Ainsi il est prévu pour le CA des collèges de plus de 600 élèves et des lycées, le passage de trois à deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune (article R. 421-14 du Code de l'Éducation).

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

En ce qui concerne le CA des collèges de moins de 600 élèves, la représentation de la commune siège est désormais d'un membre. Lorsqu'il existe un EPCI, un représentant de cet établissement assiste au CA à titre consultatif.

L'article 5 du décret précité indique que les représentants des collectivités territoriales et des EPCI sont désignés par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

ACTIONS SOCIALES

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées

Le cadre légal

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et par délibération du 22 septembre 2008 du conseil municipal, la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) de Romainville a été créée.

Composée de représentants de la commune, de représentants d'associations soutenant les personnes handicapées ou d'usagers et de représentants au titre de l'administration, cette commission à travers ses missions consultatives, est chargée de dresser l'état des lieux de l'accessibilité sur la commune, d'en établir un rapport annuel incluant des propositions d'amélioration et de présenter ce rapport à l'organe délibérant.

La circulaire interministérielle datant du 14 décembre 2007 prévoit que soit restitué au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés, le rapport annuel de la CCAPH.

L'action municipale à travers la charte handicap :

Pour renforcer son action, la municipalité de Romainville a élaboré une charte Handicap. Signée le 20 juin 2010 par de nombreux acteurs locaux, elle pose un cadre souple, afin de mener des actions pour améliorer le cadre de vie et l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap dans la commune.

Trois axes sont définis :

- habitat et cadre de vie ;
- emploi et insertion ;
- services à la population.

La CCAPH va donc plus loin dans ses missions grâce à la Charte Handicap. Outre les obligations légales, qui incombent à la CCAPH, la Ville de Romainville a souhaité aller plus loin dans ses missions, en intégrant une dimension citoyenne et participative à la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Le bilan 2014 de la CCAPH fait ainsi mention d'une part des éléments obligatoires imposés par la loi et d'autre part de la dimension citoyenne et participative impulsée par la charte handicap.

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

Bilan 2014 :

Les établissements recevant du public, la voirie les transports et les espaces publics :

31% des bâtiments communaux de Romainville sont accessibles. En 2014, l'action municipale a continué de poursuivre les efforts entrepris en matière de travaux de mise en accessibilité. Concernant la voirie, des travaux ont permis de rendre accessibles des rues et des passages piétons. Par ailleurs, de nouvelles places GIG-GIC ont été créées.

Le recensement de l'offre de logements accessibles :

Romainville dispose d'un parc social comprenant 10 bailleurs sociaux. Grâce à l'amélioration de la procédure et du formulaire de demande de logement social depuis ces dernières années, le Service Habitat Logement caractérise mieux le besoin en logement adapté, en privilégiant par exemple les logements adaptables et en rez-de-chaussée. A ce jour, nous pouvons constater une augmentation du nombre de Romainvillois ayant déposé une demande de logement social avec le formulaire handicap.

La citoyenneté et la participation à la vie sociale :

L'année 2014 a permis de continuer la mise en œuvre progressive des objectifs fixés par la Charte Ville Handicap :

- Le lancement du Réseau d'évaluation des situations d'adultes en difficultés (RESAD) ;
- La réflexion autour du Protocole d'accueil des enfants en situation de handicap ;
- La pérennisation d'actions de sensibilisation autour du handicap et de la différence ;
- Le développement de l'accès à l'information et aux droits des personnes en situation de handicap.

Perspectives 2015 :

Les échéances législatives de mise en accessibilité prévues au 1er janvier 2015 ont été revues via la proposition de création d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Pour cette année 2015, il s'agira donc à travers des ateliers, de proposer les outils nécessaires, aux gestionnaires et propriétaires d'établissements recevant du public, afin de réaliser leur agenda.

Le lancement des réflexions concernant le protocole d'accueil d'enfant en situation de handicap sur l'année 2014 se poursuivra sur 2015. La pérennisation des actions comme le RESAD seront assurées et développées.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne participent pas au vote : 00

QUESTION ORALE : (Jean-Claude MAMET élu Front de Gauche)

Demande de précision sur la restructuration du quartier Gagarine. (Ci-après annexée)

La séance est levée à 23h23

Interventions :

- Réponse de Madame Le Maire à la question orale de Jean-Claude Mamet
- Débat d'orientation budgétaire - Mme Le Maire
- Débat d'orientation budgétaire - M. Patrice Calsat
- Débat d'orientation budgétaire - Mme Sofia Dauvergne
- Débat d'orientation budgétaire - M. Serge Bardin
- Débat d'orientation budgétaire - M. Jacques Champion
- Débat d'orientation budgétaire - Mme Viviane Van De Poele
- Modification n°6 du PLU - M. Jacques Champion
- Modification n°6 du PLU - M. Florian Favier-Wagenaar
- Modification n°6 du PLU - Mme Brigitte Moranne
- Modification n°6 du PLU - Mme Corinne Buzon
- Modification n°6 du PLU - M. Philippe Guglielmi
- Extension de la vidéo-protection - M. Florian Favier-Wagenaar
- Extension de la vidéo-protection - M. Jean-Claude Mamet
- Extension de la vidéo-protection - M. Philippe Guglielmi
- Extension de la vidéo-protection - M. Stéphane Wesselberg
- Convention ville/CAF pour le RAM - Mme Marie-Michelle Phojo
- Convention de partenariat avec la FEPEM - Mme Marie-Michelle Phojo
- Petite enfance - M. Florian Favier-Wagenaar
- Représentants au CA des collèges et Lycée - M. Florian Favier-Wagenaar
- Projet Éducatif de Territoire - M. Serge Bardin

Corinne VALLS
Maire,
Vice-Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis.



Compte rendu affiché
Le 04 mars .

Question orale pour le conseil municipal du 25 février 2015, par Jean-Claude Mamet, élu Front de gauche.

Demande de précision sur la restructuration du quartier Gagarine

Madame le maire,

Il me semble qu'une clarification s'impose pour savoir où nous en sommes quant au projet de restructuration du quartier Gagarine, qui fait débat depuis plusieurs mois. Cette clarification est également nécessaire pour les habitant-es du quartier, qui sont invités à donner leur avis sur un projet, ou une esquisse de projet, en cours depuis trois ans, sans avoir été dès le départ associés.

La ville de Romainville a été retenue en décembre 2014 pour bénéficier de l'ANRU 2. C'est une très bonne nouvelle, puisque cela devrait permettre des aides financières publiques. Le projet futur sera donc moins dépendant des promoteurs et c'est mieux ainsi.

Cependant, la procédure ANRU 2 requiert une méthode d'élaboration du projet bien précise :

- Mise en place d'un « *conseil de citoyens* » désigné par tirage au sort, avec une représentation paritaire femmes-hommes et une participation des associations;
- Mise en place d'une « *maison du projet* » ;
- Signature d'un contrat de ville avant le 30 juin 2015 ;
- Et au total une méthode de travail qui associe les habitant-es dès le départ.

En effet sur ce dernier point, le discours du Président de la République, M. François Hollande, le 18 décembre 2014, annonçant le démarrage du processus ANRU 2 en présence du président de l'Agence M. Pouponni est très clair sur la méthode qui doit présider à l'étude des projets de rénovation. Je le cite : « *...partir des habitants, faire en sorte que ce soit les habitants qui puissent définir, avec les élus, avec les spécialistes de l'urbanisme, ce que doit être leur avenir* ». Et encore : « *Faire en sorte que les habitants soient des citoyens, pas des sujets à qui on vient apporter ce qu'on pense être le meilleur pour eux. On doit leur dire : votre avis va compter, y compris pour la reconstruction de votre propre immeuble, [...] y compris pour savoir quels services, quels équipements il convient d'apporter dans l'opération* ».

Une fois ceci rappelé, la précision que nous souhaitons avoir est la suivante : à quelle étape de la rénovation de Gagarine selon la procédure ANRU 2 en sommes-nous en ce début d'année 2015 ?

Il nous semble quant à nous que sur le plan du respect de la procédure ANRU, nous en sommes au tout premier point de départ. Les habitants de Gagarine avaient été conviés à une réunion le 1^{er} juillet 2013, où il leur a été dit que « *les études menées depuis 2 ans par le cabinet d'architectes urbanistes Brenac et Gonzales ont été présentées...* ». Si on lit bien ce qui est écrit dans ce compte rendu officiel de l'Atelier urbain du 1^{er} juillet 2013, cela faisait deux ans que des études étaient menées sans avoir auparavant consulté la population.

Aujourd'hui, avec le procédure ANRU 2, il nous semble qu'il va de soi que tout doit être remis à plat, et qu'en particulier le point le plus litigieux de la densification envisagée n'existe plus tel qu'il était prévu, et notamment les « *1093 logements en accession à la propriété* ».

L'objet de cette question orale est donc d'entendre votre avis, Madame le maire, sur le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle procédure, et la façon dont les habitant-es peuvent être associés à toutes les étapes, y compris la toute première : l'objectif chiffré de construction de nouveaux logements et la part de logements sociaux.

Débat d'orientations budgétaires 2015

Patrice Calsat, Maire-adjoint aux finances et au sport

Madame le Maire,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, notre assemblée se réunit aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires qui configureront le budget 2015 de notre ville.

Il s'agit du premier DOB de cette nouvelle mandature qui aura les mêmes priorités que les années précédentes : à savoir renforcer le service public local, maintenir les investissements, sans recourir à la pression fiscale.

Comme vous avez pu le voir dans le document de présentation, le contexte économique et financier est largement dégradé avec des contraintes européennes et nationales qui demandent un effort des collectivités locales en faveur du redressement des comptes publics.

Mais ces contraintes budgétaires n'empêcheront en rien notre volontarisme et notre obligation à répondre à nos engagements en matière de politiques publiques pour l'ensemble des romainvilloises et romainvillois.

Car contrairement aux gouvernements précédents de droite, les gouvernements de François Hollande demandent certes un effort aux collectivités locales, mais un effort équitable grâce à un renforcement de la péréquation dont bénéficie notre commune.

En effet, même si la DGF diminue, la loi de finances pour 2015 renforce fortement les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale. Pour Romainville ces dotations de péréquation ont augmenté d'environ 300 000€ (près de 135 000€ supplémentaires pour la DSU, plus de 91 000€ pour le FSRIF et plus de 71 000€ pour le FPIC) venant ainsi quasiment compenser la baisse de la DGF et ce renforcement de la péréquation devrait se poursuivre dans les années à venir.

A Romainville, nous continuons à garder le cap pour offrir un service public de qualité pour tous les Romainvillois.

Pour élaborer nos orientations budgétaires, nous avons posé les bases suivantes : pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2015, un unique emprunt pour l'opération de la Place des Commerces et une évolution maîtrisée des dépenses courantes de fonctionnement (+1,4% par an).

Depuis plusieurs années, la ville de Romainville s'est engagée dans un processus de maîtrise des dépenses afin de retrouver des marges de manœuvres nécessaires pour continuer à investir et je tiens à saluer le professionnalisme des services qui ont su proposer des budgets maîtrisés tout en innovant pour continuer à proposer un service public de qualité à nos concitoyens.

Un service public de qualité car en 2014 de nombreuses nouvelles actions menées par la municipalité ont vu le jour

- la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a permis, en lien avec le COPIL du PEDT et les comités de suivi, la création de parcours culturels dans les écoles élémentaires, l'ouverture d'un nouvel ALSH à péri-pvc et le renforcement du partenariat avec l'éducation nationale. Par ailleurs, notons la mise en place à la rentrée scolaire 2014 de nouveaux horaires au sein des écoles, et d'une expérimentation avec l'école élémentaire Barbusse.

- le développement des actions favorisant l'art du dialogue, l'esprit critique, l'ouverture d'esprit, la pratique du débat, mais aussi le plaisir de la pensée s'est poursuivi avec notamment la création de la fête de la philo et l'inauguration du mur de la philo.

- la mise en place du Forum « à vos marques, prêts, rentrez » a permis aux Romainvillois, quel que soit leur âge, d'organiser au mieux leur temps libre.

- le renfort de nos dispositifs de réussite éducative avec la création d'un nouveau club coup de pouce a contribué à la réussite éducative de chaque élève.

- le développement des ressources en ligne à la médiathèque et l'installation d'un réseau Wi-fi a favorisé l'accès à nos prestations et offert de meilleures conditions de travail dans cette structure.

- le forum « habiter bien – habiter mieux » ainsi que la « semaine européenne de réduction des déchets » ont sensibilisé les habitants sur les questions d'économie d'énergie et de développement durable.

- l'insertion des jeunes, à travers notamment le chantier d'insertion à l'espace Jacques Brel, a été un axe prioritaire.

- le renouvellement du Contrat enfance jeunesse et de la convention territoriale globale ont permis la continuité de notre partenariat avec la CAF

- la poursuite de l'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) et le développement du partenariat avec les crèches nouvellement installées sur la ville, en vue d'accroître le nombre de places d'accueil pour la petite enfance (6 à Biocrèche et 8 aux Chantaloups).

- la signature de la résidence d'implantation JAKARTA, dans le cadre de la convention de coopération culturelle patrimoniale avec le Conseil général a renforcé nos actions de médiation culturelle.

En investissement, la ville a poursuivi son programme ambitieux d'équipement en 2014 et cette programmation se poursuit en 2015 avec les opérations suivantes :

- l'achèvement des travaux de voirie du quartier Marcel CACHIN pour 600 000 €,
- les participations à l'OPH de Romainville pour 300 000 €,
- la réfection du square Léonet pour 125 000 €,
- les travaux d'extension des écoles CHARCOT et CACHIN pour 850 000 € cette année,
- les études préalables à la rénovation du quartier Youri GAGARINE pour 780 000 €,

- la participation communale pour la reconstruction du Conservatoire de Romainville pour 880 366 € qui ouvrira ses portes à la rentrée 2015,
- l'achèvement des travaux du futur Centre Municipal de Santé et du CMPP pour 3 000 000 € (ouverture au public à partir du 7 avril),
- l'opération de la Place des Commerces pour 8 100 000 € en 2015,
- le lancement de la deuxième phase de la vidéo protection pour 300 000 € cette année,
- l'entretien lourd du patrimoine bâti pour 1 059 000 € (dont 639 000 € pour les écoles),
- l'aménagement de la salle de spectacle de l'espace Jacques Brel (28 150 €) en 2014,
- l'aménagement de la cour Aubin (165 000 €) et la fin des travaux sur la rue Alexandre Dumas (150 000 € en 2014 sur un budget total de 1 535 000 €),

Mes chers collègues, gérer un budget, c'est s'attacher à maîtriser les dépenses de fonctionnement, garder une épargne brute élevée et gérer la dette. C'est ce que nous proposons cette année encore.

Pour parler chiffres, le stock de la dette est de 43,866Md'€ au 31/12/2014. La capacité de désendettement en 2014 est de 6,48 années ce qui traduit un niveau très bon, sachant que le niveau d'alerte commence à partir de 11/12 ans et le niveau de difficultés certaines à 15 ans. Vous le voyez, la ville est bien gérée.

Quant à l'impôt nous protégeons le pouvoir d'achat de nos concitoyens sans accroître la pression fiscale et, pour la 6^{ème} année consécutive, avec, rappelons-le, une baisse de 2% voté en 2008.

Ce budget 2015 devra donc être construit avec pour objectif principal de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de continuer à investir pour l'avenir des Romainvilloises et des Romainvillois.

Nous devons être fiers de cette politique que nous menons, car à notre échelle et dans un contexte macro-économique contraint, nous avons toujours eu et nous continuerons d'avoir comme impératif la préservation du pouvoir d'achat des habitants de notre ville.

Ce principe de protection des habitants s'accompagne, de fait, de la défense d'un service public local de qualité. Celui-ci se décline tant en fonctionnement qu'en investissement dans tous les secteurs et à tous les âges de la vie de nos concitoyens.

Pour conclure, je voudrais rappeler combien nous sommes constants dans notre gestion et ambitieux dans nos projets pour assurer la cohésion sociale et assurer la réussite éducative de nos enfants, construire, avec les habitants une ville solidaire et innovante, avec des services publics toujours plus efficaces tout en maîtrisant l'impôt et en préservant le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Je vous remercie

Réponse à la question orale présentée par Jean Claude Mamet au Conseil Municipal du 25 février 2015 :

Demande de précisions sur la restructuration du quartier Gagarine

Monsieur,

Vous me demandez de faire un point sur l'avancement du projet Gagarine.

Comme vous le soulignez, le quartier Youri Gagarine a été retenu le 15 décembre 2014 parmi les 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront d'aides de l'État.

Effectivement c'est une très bonne nouvelle pour les habitants de Romainville, et tout particulièrement de ce quartier et je suis heureuse que vous la partagiez enfin.

Car j'ai pu en douter à de nombreuses reprises, d'abord en début d'année 2014, quand vous avez fait de la restructuration de ce quartier un argument de campagne électorale étayé de nombreuses contre-vérités.

Puis quand votre groupe, à l'été a adressé un courrier aux Ministres concernés, renouvelé au mois de novembre suivant et précisant je vous cite :

« Nous vous saurions gré de nous confirmer que les financements pour cet ANRU II sont prévus et de ne répondre que sur la base d'un projet répondant à l'attente des Romainvillois ». En bref vous demandiez que Gagarine ne soit pas retenu.

Opinion que vous avez confirmée à l'occasion de la réunion publique du 5 novembre dernier en évoquant une pétition des habitants concernés, dont je n'ai jamais été destinataire, pour que rien ne se fasse.

A l'évidence, vous ne nous aurez été d'aucun soutien dans l'inscription du quartier Gagarine aujourd'hui en NPNRU.

Mais chacun a le droit de changer d'avis et je suis donc ravie pour nos concitoyens que vous vous réjouissiez aujourd'hui de cette inscription.

Cependant, il en est de cette question comme de beaucoup d'autres, le plus souvent, vous vous positionnez sur des aspects de forme sans traiter du fond.

Alors permettez-moi, pour ma part d'aborder les questions de fond. Pourquoi ce quartier a-t-il été retenu ?

Vous savez, je le pense, que l'agence a mis au point une méthode d'analyse multicritères visant à approcher les dysfonctionnements urbains, notion difficile, vous en conviendrez, à qualifier.

Cette grille multicritère permettait de déterminer l'enjeu (fort, moyen ou faible) pour six dimensions fondamentales du fonctionnement des quartiers : l'état du parc de logement, la diversification de l'habitat, la question du foncier, la qualité urbaine, la mixité fonctionnelle, l'ouverture du quartier et la mobilité.

L'analyse de ces différents items a été établie à partir de l'appréciation des délégués territoriaux de l'ANRU, de leurs équipes et des directions opérationnelles de l'ANRU. Cette procédure a été pour l'ANRU, je la cite : « un moyen essentiel d'assurer l'appropriation des futurs objectifs en matière d'intervention urbaine ».

C'est dire le rapport étroit entre les dysfonctionnements et le projet à l'arrivée, que souhaite l'agence de renouvellement urbain.

Alors je ne vais pas reprendre point par point chacun des items mais j'espère que vous me donnerez acte que la demande des habitants dès 2011 d'une réflexion sur l'avenir de ce quartier, les diverses discussions et témoignages de difficultés accrues, les mille interventions policières sur l'année 2013, l'affaire de la Tour A à l'hiver 2013-2014 s'avèrent particulièrement éclairantes.

Oui nous aurions pu élaborer au cours de réunions publiques chronophages un diagnostic mais celui-ci ne s'égrène-t-il pas dans chaque réunion, avec les habitants ?

Et oui nous avons fait le choix en 2011 d'initier une réflexion pour répondre à l'urgence, une faisabilité pour mesurer les transformations possibles et réalisables en terme urbain et financier.

Les études conduites nous ont donc permis de présenter aux habitants du quartier un pré-projet réaliste et finançable, écartant tout risque de démagogie. Un pré-projet je le répète car il ne cesse d'évoluer, comme toute réflexion urbaine. Depuis juillet 2013 nous avons pu retravailler avec les riverains de la Résidence des Fontaines en proposant un nouveau tracé pour la rambla, nous avons pu, avant même d'être retenus dans le NPRU, choisir de dédensifier en intégrant notamment le secteur Vassou au périmètre pour permettre la reconstruction de logements sociaux et la construction de logements privés. Nous avons entendu les attentes en termes d'équipements publics au-delà des premières propositions.

Depuis juillet 2013 à partir de chacune des 4 réunions certes avec beaucoup de difficultés il faut l'avouer, des habitants venus eux pour la concertation ont exprimé leurs besoins, leurs refus, leurs attentes.

Nous avons pu également à partir de ces séances plénières faire l'appel au volontarisme pour devenir habitant-référent bénéficiant, même selon leurs souhaits et disponibilités d'une formation.

Certes, nous avons anticipé sur les conseils citoyens, tablant davantage sur la volonté d'implication que sur le tirage au sort mais s'il faut étoffer le groupe nous le ferons.

Certes, nous avons anticipé avec l'esquisse, la pré étude réalisée par le cabinet d'architecte-urbaniste mais cela a permis tout d'abord de défendre auprès du Ministère et de l'ANRU la candidature de Gagarine et d'autre part de commencer à valider des orientations telles que l'ouverture du quartier à la ville, le maillage des voiries, la place de la trame verte comme de la bleue, le type d'équipements publics, les activités économiques et les commerces, le bâti.

Autant d'éléments et d'autres encore sur lesquels depuis des semaines les habitants référents planchent pour en faire un rendu à mettre en débat dans de prochaines réunions publiques plénières.

Je vous disais que souvent vous n'en restiez qu'à la forme, je persiste car avez-vous pris la mesure de l'urgence de la restructuration de ce quartier d'entrée de ville ?

Je ne fais pas allusion, disant cela, aux seules interventions policières au mal vivre des habitants de certains bâtiments, lieux de deal, même si cela serait largement suffisant. Savez-vous que le bruit

de la chasse d'eau tirée au 6^{ème} s'entend jusqu'au RDC. Imaginez-vous un seul instant le casse-tête qu'est l'accrochage d'une simple photo au mur.

Mesurez-vous le gouffre financier qu'est le chauffage qui pourtant laisse les locataires du dernier étage ou des appartements en pignon gelés alors que ceux des étages intermédiaires souffrent d'un trop chaud. Avez-vous remarqué combien ce quartier possède pour seul espace public un immense parking de voitures voire de véhicules utilitaires ?

Pérenniser ce mal vivre, cette dégradation de l'image de l'habitat social, ne peut, rassurez-moi, constituer votre ambition pour les Romainvillois.

Pour nous, en tout état de cause, oui, oui et oui, il y a urgence pour redonner de la dignité aux habitants de ce quartier, pour engager à la fois le parcours résidentiel pour chacun et introduire de la mixité sociale.

Oui, pour nous, la concertation préalable est achevée, et à présent avec les habitants, comme cela a commencé, nous entendons élaborer le projet sur les bases qui seront définies communément, y compris en terme de nombre total de logements, un projet dont le terme sera le relogement du dernier locataire, la dernière pose de bordure de trottoir, la dernière plantation d'arbre.

Forts de l'expérience de Cachin, je demeure avec mes amis de la majorité municipale confiante en l'avenir, la concertation la coproduction commence à peine et ira à son terme.

Dans quelques années, vous le verrez, comme à Cachin, chacun se réjouira d'avoir apporté sa pierre, en réunion publique, en concertation par bâtiment ou cage d'escalier, en rendez-vous individuel.

Oui la maison du projet était prévue, nous l'avions soulignée en réunion mais certainement ne l'avez-vous pas entendu, et ce sera encore un lieu supplémentaire de coélaboration et de concertation.

Quant au contrat de ville, votre représentante au Conseil d'agglomération devrait savoir que de compétence de l'EPCI il a été adopté le 10 février dernier et devrait être cosigné avec Monsieur le Préfet en avril prochain.

INTERVENTION : SOFIA DAUVERGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

La victoire de Syriza en Grèce a été saluée par l'ensemble des formations de la gauche française et également par les membres du gouvernement. Cette victoire met sur le devant de la scène la volonté de combattre les politiques d'austérité imposées aux peuples partout en Europe.

Dans le même temps, en France, après le gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2013, puis leur diminution de 1,5 milliards d'euros en 2014, le Gouvernement a annoncé une nouvelle baisse de 11 milliards d'euros à horizon 2017.

L'article 9 du projet de loi de finances pour 2015 diminue par conséquent de 3,67 milliards d'euros les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales par rapport à 2014.

Cette course effrénée à la baisse des dépenses publiques orchestrée par Bruxelles, soumise aux diktats des marchés financiers rationne les dépenses des collectivités territoriales.

Mécaniquement, ces choix politiques, sans précédent, impactent leur équilibre budgétaire avec des conséquences quotidiennes qui pèsent toujours plus sur la vie des populations.

Alors que les collectivités locales sont l'un des moteurs de l'investissement et l'un des atouts de sortie de crise, elles servent, depuis des années, de variables d'ajustement, victimes de la même volonté, d'une année sur l'autre, de diminution de la dépense publique.

Présentée comme la seule réponse à la crise, cette politique d'austérité aggrave tous les problèmes, provoquant récession et hausse continue du chômage.

Aussi, fin 2014, le 1^{er} ministre a annoncé une légère baisse de l'impôt sur les ménages. Mais il a oublié d'ajouter qu'en janvier de la même année, le taux de la TVA a subi une augmentation de 0,40% passant de 19,60% à 20%, diminuant d'autant le pouvoir d'achat des ménages et surtout des plus démunis.

Ce sont la majorité des biens et des prestations de services qui sont touchés : les charges locatives, le gaz, l'eau, l'électricité, le transport, la restauration.

Il a également omis de parler du manque de ciblage et de contreparties aux baisses de charges consenties aux entreprises.

C'est ce qu'on appelle la politique de l'offre.

Cette politique de l'offre est inefficace parce que, et surtout, 85% des bénéfices créés par les entreprises sont redistribués aux seuls actionnaires. Il reste bien peu pour mener une politique de gauche.

Alors, il y a ce pacte de responsabilité : 41 milliards d'euros d'exonérations pour les entreprises privées et 50 milliards d'euros d'austérité budgétaire avec le gel des salaires pour les ménages les plus démunis, les fonctionnaires.

Lorsque l'on place ces 41 milliards d'euros de cadeaux au patronat en face des 12,5 milliards d'euros pris aux collectivités locales, il n'est pas besoin d'être un spécialiste des finances pour se dire que quelque chose ne va pas !

Vous n'êtes pas sans connaître la lutte que mène depuis des mois les salariés de la blanchisserie RDL aux Lilas. Cette société a touché 1,5 million du CICE.

Mais prépare depuis son rachat par un fonds de pension, un plan social malgré un carnet de clients bien fourni et prévoit le licenciement de 11 personnes et le transfert de 60 salariés vers l'Essonne et les Yvelines, autant dire qu'il y en aura quelques-uns au chômage.

On ne peut que constater avec colère que ce cadeau au patronat représente plus de 3 fois ce qu'on enlève aux collectivités, ce qu'on vole aux élus locaux et aux habitants pour construire des crèches, des terrains de sports, des écoles, des centres de loisirs, des lieux de culture, ce qu'on retire à la population, au service public.

Ce racket, au nom de l'austérité, tue l'emploi en diminuant de force le nombre de fonctionnaires au service des populations.

On peut me dire que l'Etat français subit la dette Sarkozyste et on aura raison ! Mais là où le bât blesse, c'est quand un gouvernement qui se dit de gauche fait peser le poids de cette dette sur les services publics locaux tout en concédant des cadeaux faramineux au CAC 40.

Un exemple, TOTAL ne paie que 3% d'impôts alors qu'elle a touché 19 millions en 2013 et 28,5 en 2014.

Et pendant ce temps, les besoins d'accompagnement social ne cessent de croître sur les territoires, accentuant ainsi l'attente d'aide et de protection des populations vis-à-vis d'élus locaux qui ne sont plus en mesure de leur fournir.

Et l'annonce de ces derniers jours de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui exige la suppression de 51 postes à l'hôpital intercommunal André Grégoire d'ici la fin de l'année. Ne fait qu'aggraver la situation.

Ce que nos concitoyens subissent en termes de crises de l'emploi, du pouvoir d'achat, du logement, détermine largement leur conscience.

Le décalage entre les besoins qu'expriment l'ensemble des acteurs de terrain - élus compris - et le discours "officiel" qui n'offre comme seule perspective que la diminution des investissements, la suppression des services et l'augmentation de la fiscalité locale, ce décalage devient insupportable.

C'est l'occasion de constater, une nouvelle fois, que Romainville n'est pas dans une bulle. Ce qui se passe et se décide ailleurs interfère directement sur les finances de la ville et donc, par conséquent, sur le quotidien des Romainvilloises et Romainvillois.

Pour Romainville, comme il est inscrit dans votre rapport, cette baisse de la dotation forfaitaire atteindra la somme considérable de 700 000€ en 2015.

Je rappelle que depuis 2006 cette DGF est passée de 11 millions d'€ à 4,7 millions d'€ en 2014.

IL est précisé également dans le rapport que la loi de finances 2015, dans son extrême bonté, renforce les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées.

Cependant, en ce qui concerne l'augmentation de la péréquation dite « verticale », elle est financée sans majoration de l'enveloppe normée : la moitié est financée au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) tandis que l'autre moitié est financée par une minoration des variables d'ajustement.

Autrement dit, la hausse de la péréquation verticale est intégralement financée par les collectivités territoriales elles-mêmes.

Un beau tour de passe-passe !

Même si les dispositifs de péréquation sont revus à la hausse, pendant combien de temps encore la solidarité des communes les moins pauvres pourra permettre aux communes les plus en difficulté d'assurer leur offre de service public et de répondre aux attentes sociales de leur population.

Romainville, doit-on s'en satisfaire, bénéficiera encore cette année de cette augmentation de dotation et notamment la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui, je le rappelle, profite aux communes les plus défavorisées.

Cette DSU est passée de 596 000€ en 2006 à 1 546 000€ en 2014 soit une augmentation de +159% !

Doit-on également se réjouir de bénéficier de la refonte du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) qui est versé par les villes les plus riches d'Ile-de-France aux villes les plus pauvres de la région ?

Ce fonds qui s'appelait jusqu'en 2011, Dotation de fonds de solidarité de la région Ile-de-France, est passé de 993 000€ en 2006 à 1 780 000€ en 2014 soit, là encore, une augmentation de 79% !

En fait, c'est parce que notre ville est de plus en plus pauvre que nous pouvons équilibrer les pertes de recettes de dotations de l'Etat. C'est affligeant !!

Et on parle d'œuvrer à l'amélioration du quotidien de tous nos concitoyens alors que notre ville se paupérise.

Pour preuve, le document que vous avez déposé à l'ANRU pour votre projet du quartier Gagarine et qui met en avant cet appauvrissement de la population Romainvilloise :

Je cite votre exposé sur les dysfonctionnements sociaux « Le parc social représente 51% des logements (même si nous continuons à dire que ce chiffre qui date de 15 ans n'est plus le bon, l'observatoire départemental des données sociales de la Seine Saint-Denis donne pour Romainville aujourd'hui un taux de 42%), le taux de chômage atteint, donc, 18,70% contre 11,90% en Seine-Saint-Denis, près d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont sans activité et 46% des foyers du parc social vivent avec moins de 1 000€ par mois ».

Depuis 14 ans, la majorité municipale n'a fait le choix que de ponctionner massivement dans les dépenses de fonctionnement afin d'assurer la priorité à l'investissement.

Au total, par exemple de 2006 à 2013 (en 7 ans), on aura pris 103,65 millions d'euros dans la section de fonctionnement (dont 35 millions d'euros de vente du patrimoine) pour financer les 162 300 000 euros de dépenses d'équipement.

Encore pour l'exercice 2014, il a été économisé 6,7 millions d'euros sur le fonctionnement.

Les élus de gauche que nous sommes, nous ne cessons de répéter, que notre population subit, au même titre que les autres populations, la crise en pleine face, que la vie des habitants se dégrade de jour en jour, alors que les recettes de fonctionnement sont en baisse constante, notre ville se permet de continuer de faire des économies sur les dépenses courantes de fonctionnement.

C'est, tout au plus, la traduction, une nouvelle fois, d'une dégradation et diminution des prestations et services à la population malgré l'effort constant des agents communaux à maintenir un service public de qualité.

Et encore cette année de nouvelles augmentations des tarifs des prestations se rajouteront aux augmentations de loyers dans le parc social.

Nous devons, plus que jamais, résister face à cette crise, avec une politique qui accompagne et soutient chacun de ses habitants, une politique de gauche qui réponde au plus près aux besoins des Romainvillois.

C'est en ce sens que nous, élus du Front de Gauche, resterons vigilants quant à l'élaboration et l'exécution de ce budget 2015.

Nous réaffirmons qu'il faut rompre avec l'obsession de la réduction des déficits et de la compétitivité à tout prix.

Il nous faut d'urgence une véritable réforme fiscale, une réforme juste et efficace afin que les plus hauts revenus, les profits et les grandes entreprises participent réellement à l'effort.

Dans ce contexte de baisse de dotations, de perte de l'autonomie fiscale et foncière, et alors que les charges s'accroissent par le transfert de compétences de l'Etat sans transfert de moyen, il devient de plus en plus complexe d'élaborer un budget qui réponde aux besoins et aux attentes de tous.

Face à cette situation et dans le cadre de la préparation du budget 2015, nous faisons le choix de la responsabilité et de l'intérêt des Romainvilloises et Romainvillois avec, comme objectif de conserver le meilleur service public pour tous.

L'Etat doit reconsidérer ses priorités et garantir aux communes les plus engagées sur le front social, écologique et de la rénovation urbaine, les moyens de leur fonctionnement.

Espérant être entendus avant le vote du budget, nous participerons, en ce sens, aux débats.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal Mouvement Démocrate

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Le débat sur les orientations budgétaires que nous ouvrons ce soir constitue la première étape de l'adoption du budget communal, moment clé de la vie municipale.

Ce débat ne doit pas être qu'une étape obligée, une simple formalité administrative. Il peut être un temps véritable de discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il peut être un outil pédagogique aussi bien pour les élus que pour tous les citoyens.

Pour cela, un effort sur le contenu et sur la communication des documents doit être fait pour rendre plus lisible l'information budgétaire, pour la partager et nous permettre d'être en mesure de confronter nos accords et nos désaccords sur la gestion et les priorités budgétaires que la municipalité engagera pour l'année.

Le document que vous nous présentez aurait pu gagner en clarté sur les analyses budgétaires, offrir plus de mise en perspectives avec les politiques municipales, venter votre politique, voire nous convaincre de la justesse de vos choix.

Il n'en est rien!

Le niveau de la dette française atteint un niveau record en 2014 dépassant le seuil des 2000 milliards d'Euros pour atteindre 95% du PIB.

En 2015, la dette de la France avoisinera 100 % du PIB.

La dette publique représente aujourd'hui plus de 30 000 euros par français.

La charge de remboursement des intérêts pèse sérieusement sur les finances publiques.

Le niveau de la dette française place notre pays dans une zone dangereuse et à un niveau supérieur à celui des autres pays de la zone euro.

Les administrations publiques locales participent pour 21 % de la dépense publique. Leur déficit est en progression. Parallèlement elle contribue partiellement au déficit de l'état par les transferts de dotation aux collectivités locales qui leurs sont versés.

Les collectivités doivent prendre part à l'effort global de redressement, étant dit qu'il s'agit de trouver un juste équilibre sur le montant de l'effort demandé aux collectivités et de prendre en compte notamment les dépenses contraintes imposées aux collectivités par l'état, toujours plus nombreuses comme le coût de la réforme des rythmes scolaires dont vous ne nous parlez pas dans votre document.

Pas plus que vous ne nous parlez pas du budget non garanti à l'équilibre de la communauté d'agglomération Est Ensemble et sur les efforts que nos villes vont devoir entreprendre, ou de la création de la métropole du grand Paris et des effets contre-péréquateurs.

Vous nous présentez les deux ratios clés de la Santé financière de la collectivité :

- L'Epargne Brute ou capacité d'autofinancement
- La capacité de désendettement

Ces ratios doivent être appréciés en tendance.

L'Epargne brute, s'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement restent, dites-vous, à un niveau très élevé malgré une baisse de 400 000 euros et des recettes exceptionnelles constatées.

L'Epargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

La baisse des dotations de fonctionnements estimées à 700000 euros pour 2015 ne sera pas couverte à cette hauteur par la péréquation, quoi que vous en disiez. Il nous faut donc être vigilant.

Un effort nécessaire sur la section de fonctionnement permet de dégager de l'Epargne brute supplémentaire.

Le second ratio, la capacité de désendettement, permet d'identifier l'endettement de la collectivité. Plus que la valeur de ce seuil, il faut voir son évolution. Une dégradation rapide et il peut être difficile d'inverser la tendance.

La projection graphique présentée flirte avec le seuil de vigilance dans les années à venir. Il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression que d'avoir une capacité élevée mais stabilisée.

Vous concluez en disant que le budget 2015 sera construit avec comme objectif principal de maîtriser les dépenses de fonctionnement, ce qui veut dire pour vous, d'en maîtriser la hausse.

Il conviendrait d'avoir pour objectif le désendettement généralisé en baissant les dépenses de fonctionnement mais aussi en réduisant l'endettement, en se consacrant seulement sur les investissements contraints.

Par ce souci de désendettement, nous revendiquons ici non pas une politique d'austérité mais une politique de responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Le Maire au conseil municipal du 25 février 2015

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte de crise internationale avec une économie quelque peu atone bien que certains experts annoncent un frémissement quant à la croissance.

Crise économique donc avec toutes ses retombées sociales mais aussi crise morale soulignée funestement par les événements tragiques de ce début d'année 2015.

Une situation qui devrait donc nous retrouver comme le 11 janvier dernier réunis, pour faire face, défendre notre démocratie, nos valeurs républicaines.

Réunis également pour protéger, innover, préparer l'avenir avec et pour nos concitoyens. En tout état de cause, c'est là le choix que la majorité municipale a fait un choix que nous répétons, année après année comme un leitmotiv.

Bien sûr, il serait présomptueux de dire que nous avons anticipé ce contexte compliqué, délétère, anxiogène, mais nos choix de gestion au regard des débats qui aujourd'hui traversent notre société, trouvent toute leur pertinence.

Depuis le budget de 2008, à l'occasion duquel nous avons voté la baisse des taux de fiscalité, nous n'avons plus touché à ceux-ci, prenant en compte les difficultés financières avec le début de la crise, de nos concitoyens. Nous nous sommes même attachés à revisiter les tranches du quotient familial comme également le prix de la restauration scolaire notamment.

Cette année encore les taux de fiscalité resteront inchangés.

Chacun comprendra dès lors que même si les mécanismes de péréquation, ont, jusqu'à présent pour le moins (nous n'avons pas les montants de 2015) compensés la baisse de DGF, le service public local a dû, doit, et devra encore, sans cesse se remettre en question pour assurer la qualité et le développement des prestations et activités municipales.

Et je voudrais à cet instant de mon propos remercier, louer le professionnalisme de la Direction générale comme de l'ensemble des services municipaux qui œuvrent au quotidien pour assurer et dynamiser le service public local, sans dépenses supplémentaires.

C'est là également une orientation forte de nos choix budgétaires à savoir maîtriser les dépenses, tout en allant chercher inlassablement les recettes sous forme de subvention notamment.

Permettez-moi de faire un zoom particulier sur certaines activités municipales en lien avec nos responsabilités individuelles et collectives, nos responsabilités d'élus mais aussi de citoyens, mises en lumière en ce début d'année.

La réforme des rythmes scolaires, dans son application, elle a suscité des débats passionnés voire houleux quelquefois, auxquels Mesdames et Messieurs les élus d'opposition aviez pris une part non négligeable puisqu'il s'agissait de démontrer notre inconséquence en la matière.

Mais franchement, avec le recul, je suis fière avec la majorité municipale d'avoir tenu le cap sur cette démarche visant simplement à ouvrir l'esprit de nos plus jeunes concitoyens, à leur apporter toujours davantage de culture générale. Et pour ce faire, nous nous appuyons naturellement sur l'expérience des ateliers méridiens qui ont d'ailleurs permis de développer la philosophie, cette matière indispensable à donner à chacun la capacité de se forger une opinion, de développer un esprit critique.

En toute honnêteté n'est-ce pas là un et je dis bien, un des éléments de réponse à la question d'internet et des réseaux sociaux ? Et je pourrai, dans le même esprit, décliner le parcours culturel, les classes art ou encore les accueils familles dans les espaces de proximité.

Un zoom également sur le PDI, qui je sais bien n'a pas passionné les foules y compris au sein de cette assemblée, mais cette démarche d'accompagnement quasi individuel de jeunes pour déboucher sur l'emploi n'est-elle pas une réponse au mal vivre de certains de nos jeunes concitoyens, le plus souvent élèves décrocheurs, en butte à de multiples difficultés familiales ?

Je pourrai appuyer sur l'économie : l'ESS, les circuits courts, l'agriculture urbaine qui nous suscite des écrits bien rétrogrades de la part de certains.

Mais je réserverai un dernier zoom à la sécurité, qui aussi fait couler beaucoup d'encre. Là encore nous avons depuis quelques années pris toutes nos responsabilités, tant dans la qualité de la formation, que de l'équipement de nos policiers municipaux ; mais également au regard de la nécessaire protection de nos concitoyens dans l'installation de caméras.

Ce sont là autant d'activités, de prestations municipales, développées au fil des exercices budgétaires qui ont un coût réel assuré dans le cadre d'un budget maîtrisé.

Oui, la situation n'est pas facile, mais sans fanfaronnade aucune, j'affirme que nous avons su, élus et administration communale, contenir notre budget et développer les politiques publiques. Et je pourrai presque vous remercier, vous élus, d'opposition, car votre posture toujours dans le dénigrement et non la construction, nous a obligés à être inventifs. Au point même de renoncer à l'endettement alors que les ratios démontrent que nous pourrions y avoir plus souvent recours.

Cependant, comme le dit, la chanson non je ne regrette rien, bien au contraire au regard de l'actualité.

A notre petite échelle, dans le cadre de nos compétences, nous avons et tentons toujours par les politiques publiques que nous mettons en œuvre, d'accompagner chaque Romainvillois à trouver sa place et toute sa place dans la société et ainsi endiguer, autant que faire se peut, la vague extrémiste que nous annoncent les médias.

Par nos actions, nos paroles il convient d'ouvrir les portes de l'avenir, redonner de la dignité et de l'espoir, plutôt que de se lamenter avec chacune et chacun entretenir frustrations et haines, c'est là aussi, me semble-t-il, être notre responsabilité d'élu et pour notre part nous l'assurons pleinement.

MERCREDI 25 FEVRIER 2015

**INTERVENTION DE JACQUES CHAMPION
DOB – CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire,
Mes chers collègues,

Permettez-moi quelques mots, au nom de mon groupe, après ce tableau noir exposé par les uns et les autres, j'allais dire comme d'habitude et on ne sait plus si ça relève de la politique ou de la revanche personnelle.

Je veux donc revenir aux orientations budgétaires de 2015 pour notre commune.

Avant d'évoquer les questions proprement budgétaires et nos choix stratégiques pour l'année, il ne faut pas se cacher que les difficultés que connaissent aujourd'hui les collectivités locales qui sont le résultat de décennies de choix politiques nationaux, choix qui ont conduit par exemple à l'abandon de la taxe professionnelle et au gel des dotations de transfert, notamment sous le règne du président Sarkozy.

Quant on entend Monsieur Bardin ce soir, on se demande si ses amis ont dirigé le pays un jour, pourtant ils l'ont laissés exangue !

La crise que nous vivons, Mme Dauvergne, est loin de celle que vit la Grèce, le Portugal, l'Espagne grâce notamment, dans notre pays à la force du service public qui est un des premiers investisseurs.

Chacun en convient, notre économie est dépendante de choix européens, de choix mondiaux.

Même si certaines dotations d'État, diminuent, je suis désolé Madame Dauvergne et Monsieur Bardin, le gouvernement à accentué les mécanismes de péréquation pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées. Et c'est bien que Romainville en profite ! N'êtes-vous pas d'accord ?

Romainville est une ville populaire Mme Dauvergne vous semblez en douter lors de vos interventions à propos de l'ANRU.

A titre d'exemple, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) connaissent une forte progression, financée par la minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe, servant de variables d'ajustement, et l'écêtement du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes fiscalement les mieux dotées.

Nous pourrions évidemment toujours attendre plus de l'État, mais dans ce contexte de crise qui frappe l'ensemble de l'économie mondiale, le gouvernement a renforcé la péréquation afin que l'effort des collectivités soit plus équitable.

Malgré la longueur de cette crise qui atteint tous les domaines, nos choix de gestion porte sur la justice et non pas sur une politique d'austérité, Monsieur Bardin.

- nous continuons à maintenir le gel de la fiscalité locale. Même pas un dixième supplémentaire de taux d'impôt municipal depuis 6 exercices budgétaires, et ce, depuis la baisse de 2% des taux de

fiscalité voté en 2008 jamais cela n'a existé dans la vie de la collectivité. C'est grâce à une gestion rigoureuse et à une modernisation des services municipaux que nous pouvons offrir à la population des prestations de qualité sans qu'il soit nécessaire d'en augmenter les tarifs ni la fiscalité locale.

Le mode de calcul du quotient familial a même été revu à la baisse pour certaines tranches afin d'introduire encore plus de justice sociale dans notre calcul et ce au regard de la situation nationale.

- Nous poursuivons notre désendettement, avec une capacité de remboursement à 6,48 années d'épargne brute au 31/12/2014 ce qui est considéré comme une situation très saine.

- Notre capacité d'autofinancement atteint 6,761 millions d'€

- Enfin, nous continuons à tenir nos engagements en matière de fonctionnement comme l'a rappelé notre collègue Patrice Calsat.

Nous tenons également nos engagements en matière d'investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et les politiques publiques qui font et feront de notre commune : une ville à vivre et une ville solidaire.

Au cours de ces dernières années, la ville a beaucoup évolué, en terme d'équipements publics, d'habitat diversifié, de cadre de vie, mais aussi en terme de nouveaux services, disponible pour la population.

Je veux ici saluer l'effort et le sens du service public de nos agents, de nos services qui collectivement permettent de dégager des marges de manœuvre pour perpétuer des politiques solidaires et durables envers nos concitoyens Romainvillois, tout en maintenant ces services et en faisant preuve d'innovation.

Je tiens enfin à souligner que ce premier Débat d'Orientation Budgétaire de la mandature marque la vision que nous avons pour l'avenir de Romainville. L'ambition de notre municipalité pour améliorer le quotidien de nos concitoyens grâce à de nouveaux équipements, des services renforcés et une fiscalité maîtrisée afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Je vous remercie de votre attention.

Conseil Municipal du mercredi 25 février 2015

Débat d'orientation budgétaire 2015

Intervention de

Viviane VAN DE POELE

Conseillère municipale déléguée,

Présidente du groupe FORUM de Romainville

Madame le Maire,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

C'est bien naturellement dans l'esprit des valeurs qui animent l'action du Forum de Romainville que je désire intervenir dans ce débat.

Laïcité, cohésion sociale et croissance raisonnée constituent le socle conceptuel sur lequel le Forum construit son action au quotidien.

Aussi, notre regard porté sur les objectifs de politique budgétaire en est également empreint.

La même philosophie sous-tend la volonté budgétaire de la Municipalité depuis 2007, marquée notamment par :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Une politique d'équipement ambitieuse,
- Et des investissements dont les coûts ne viennent pas accroître l'endettement de la ville.

Mais débattre des orientations budgétaires, réfléchir aux objectifs à

poursuivre et à leur crédibilité en terme de réalisation, nécessite de dépasser le simple cadre de la gestion pour situer l'action dans une perspective politique.

Comme en 2013, dans le même contexte économique et social contraint, je souhaite rappeler ce qui, pour le Forum doit constituer les priorités d'une action municipale cohérente :

- Poursuite et intensification des efforts en faveur du logement,
- Développement de l'économie locale et soutien de l'emploi sur le territoire communal,
- Développement d'une politique locale ambitieuse de l'éducation.

Priorités auxquelles, devant l'ancrage profond de la crise, viennent s'ajouter la santé et l'environnement. Sources d'encore plus de discriminations et d'inégalités si la puissance publique ne joue pas son rôle de redistribution et de régulation.

À l'évidence, en terme de santé et de handicaps, la situation prévisible à moyen terme justifie qu'une réflexion approfondie sur la définition des objectifs à atteindre soit engagée ; un effort budgétaire conséquent sera probablement indispensable.

Seule une prospective au terme rapproché semble aujourd'hui pertinente. Trop de paramètres paraissent obsolètes devant un monde instable.

Situer l'action dans une perspective politique de crise reste chose délicate comme le soulignait déjà Michel Rocard en 2011 :

« ... aujourd'hui tout le monde navigue à vue. L'humanité vit un drame épouvantable qui est le cumul d'au moins quatre crises simultanées : le réchauffement climatique, le drame bancaire et financier, la précarité permanente aggravée par un chômage permanent et l'incertitude sur la stabilité de l'institution mondiale. Un peu partout on voit naître la fragmentation identitaire et le terrorisme. C'est un cocktail explosif et personne n'a encore trouvé la solution. »

(Michel Rocard Le Monde 22 01 2011)

L'État doit confirmer sa puissance organisatrice et régulatrice. Pour redonner confiance et créer l'élan nécessaire « La maison brûle » avait déclaré un ancien Président de la République. Il s'agit aujourd'hui

d'impliquer toutes les forces, hommes, techniques et capitaux.

À son échelle, le dessein de l'action municipale se veut une contribution à cet engagement de l'ensemble des forces d'un territoire.

Si cette crise touche la politique, elle n'épargne pas l'exercice de la politique. Avec pour conséquence directe des démocraties plongées dans le doute et des femmes et des hommes politiques donnant l'impression d'avoir égarés leur boussole.

Impression que confirme Laurent Bouvet de la Fondation Jean-Jaurès :

« C'est tellement éloigné à la fois de l'expérience des difficultés au quotidien et des grands défis auxquels nous sommes confrontés que personne ne peut plus y croire ».

(Laurent Bouvet, directeur de l'Observatoire de la vie politique à la Fondation Jean-Jaurès. Interview du 22 03 2014)

À cet égard et pour exemple, la perspective ouverte par le concept de « ville intense et dense », nouvelle panacée, peut légitimement interpeller.

Mais pour continuer d'illustrer les propos de Rocard, continuons d'emprunter à Bouvet lorsqu'il constate que « ... d'autres facteurs, d'autres clivages que l'on peut donc appeler «culturels» ou de «valeurs», interviennent. Certains sont anciens comme la religion ou le territoire (urbain, rural), d'autres plus nouveaux et plus difficiles à cerner qui viennent brouiller ceux que l'on considérait jusqu'ici ».

Aujourd'hui, réunir les gens plutôt que les diviser, faire preuve d'audace sur la question de la vie démocratique et de la représentativité citoyenne, contribuent à une vision commune et novatrice.

L'on voit bien ainsi qu'au-delà d'un équilibre purement comptable qui viendra en son temps, il s'agit de soutenir une politique d'orientations budgétaires qui a certes pour vocation d'équiper et d'aménager une ville et d'y déployer un service public de qualité, mais aussi d'associer dans cette démarche la volonté citoyenne.

Je vous remercie.

Présentation de Jacques Champion

Madame le Maire,

Je vous présente ce soir la 6^{ème} modification du PLU qui avait pour objectif : 4 points essentiels

1/ la mise à jour et la création d'emplacements réservés et de périmètre en attente de projet d'aménagement notamment Rue de la république et Avenue Gaston Roussel.

2/ L'intégration des mises en compatibilité arrêtée par le préfet pour les projets de transports du T1 et du prolongement de la ligne 11 du métro

3/ Actualisation de diverses remarques des partenaires institutionnels associés Département, Sedif..

4/ Diverses modifications de zonage avec les créations de sous-secteurs en zone dite UG d'extension et de transition, d'extension du secteur UB dans plusieurs zone de la ville.

Cette modification n'a aucune incidence sur le site Natura 2000 ni sur l'économie du PADD.

Cette 6^{ème} modification a été soumise à enquête publique par le tribunal du 22 septembre 2014 au 22 octobre 2014, comprenant toutes les pièces de cette procédure.

Parallèlement à cette enquête publique, j'ai tenu à organiser 3 réunions publiques, afin que chacun puisse être informé de ces projets de modifications!

Sur le fond de la modification du PLU, cette 6^{ème} s'inscrit comme les autres dans la mise en œuvre des objectifs de la loi SRU, ou loi dite GAYSSOT ancien ministre communiste, qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en l'an 2000.

Notamment refaire la ville sur la ville, surtout dans la perspective des projets de transports structurants.

Le commissaire enquêteur a reçu 3 courriers avec une pétition de 79 signataires défavorables à la hauteur autorisée de 14,5m dans le sous -secteur UGb de la friche CERES/Wipelec),

Onze observations ont été inscrites sur le registre, certaines concernaient directement les propositions, d'autres étaient relatives à des généralités urbaines

Un courrier très favorable de la CCI qui considère que les mesures prises d'assouplissement des règles de construction sont favorables à l'implantation d'activités économiques autour de l'A3 et qu'elles répondent en tout point au PADD.

La première des réunions publiques dans le quartier des Ormes et des Oseraies aura permis d'avoir un échange quant à la hauteur prévue sur la friche CERES de préciser le respect d'un retrait du dernier étage de 1,9 m par rapport à la limite avec l'espace public. Le cœur de l'îlot étant limité à 13m et non à 14,5m.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport fin novembre 2014 regroupant les questions posées

et les réponses apportées par la ville, tout en donnant un avis favorable avec une recommandation qui consistait en un dialogue avec les résidents autour de la friche CERES, afin d'affiner la rédaction de cette modulation des hauteurs.

J'ai donc organisé une nouvelle rencontre le 3 février dernier avec des riverains, pour expliciter, cette modification et des modulations que j'apportais, notamment l'abandon des 2 mètres supplémentaires.

La réunion a été houleuse, et j'ai compris alors que la modification du PLU prenait le pas sur toute autre considération. Difficile à faire admettre que ce bien privé devait être dépollué par un privé et non par le public et encore moins de faire admettre que la question principale demeurerait une solution qui permettrait de réduire la pollution et donc améliorer la santé publique.

Dans ces conditions, j'ai donc proposé à Mme le Maire l'abandon de la modification du PLU sur cette parcelle, d'autant que pour moi il s'agissait d'une anticipation et non d'une réponse à une demande de Gingko.

Le groupe de dépollution Gingko qui est financé en partie par la caisse des dépôts et consignation, c'est à dire par les fonds publics des contribuables n'a pas compris cette hostilité vis à vis d'eux, alors que ce bien est resté des années et des années sans traitement avec pour seule intervention, celle des élus de la ville. C'est pourquoi, ils se sont retirés.

Je suis à nouveau en négociation avec eux, pour qu'ils reprennent ce travail lourd, coûteux et délicat mais c'est complexe !

Car ceux qui pensent que l'Ademe peut remplacer ce groupe Gingko pour dépolluer, se trompent, l'État et l'Ademe dépollueront les habitats autour, mais pas un site industriel privé. L'État a d'ailleurs porté plainte contre le propriétaire du site.

Mme le Maire s'est donc adressée par courrier aux riverains pour leur dire qu'il fallait revenir au fondamental de cette problématique qui touche à la santé publique et qu'en conséquence, la création du sous-secteur UG est annulée !

Au vu des autres avis, je vous propose d'approuver le dossier de modification n°6 du PLU

Conseil municipal
Mercredi 25 février 2015

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR
Président du groupe UMP-UDI-MoDem

Objet : Modification du PLU

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Il nous est demandé une 6^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme. Une 6^{ème} depuis 2009 soit une par an !!.... et une 7^{ème} serait bientôt à l'ordre du jour.

Le PLU est un document évolutif qui s'adapte aux modifications législatives et réglementaires et s'inscrit dans un projet de territoire. Nous sommes d'accord pour qu'un document d'urbanisme « vive ». Néanmoins, la sécurité juridique tant pour les investisseurs que pour les habitants demande une stabilité minimale des règles d'urbanisme.

Les habitants qui s'installent dans un quartier en fonction d'un environnement social et paysager donné peuvent légitimement attendre que cet environnement ne soit pas remis en cause perpétuellement.

La loi donne des garanties procédurales pour assurer cette sécurité juridique. La ville peut aussi s'engager dans des démarches de concertation et de participation du public. Sur ce point, Madame le Maire, force est de constater que vos pratiques sont très loin du compte.

Le magazine municipal a beau titrer des articles « Repenser la ville avec ses habitants », animer des réunions publiques afin d'informer les habitants, recueillir leur avis et les faire participer à la construction de leur ville etc... Les réunions ne sont que trop souvent l'occasion de mettre les riverains devant le fait accompli en leur présentant des programmes immobiliers déjà ficelés, quand il ne s'agit pas, tout bonnement, de prévenir les dits programmes.

Le cas du quartier des ormes illustre parfaitement cela.

Pour mieux comprendre, je me permets de faire un petit historique :

- 2003, la Ste WIPELEC reprend le site de la Ste CERES et commence son activité en 2004
- en 2009, une première étude du site conclue à « **Une pollution importante, en particulier au trichloroéthylène dans les sols, les gaz du sol et la nappe** »
- deux autres études suivront et le 8 juillet 2013 un arrêté préfectoral charge l'ADEME de procéder à des travaux d'office, hors site, relevant d'une situation **d'urgence impérieuse**. « **Considérant la nécessité d'agir au plus vite, compte tenu des polluants mesurés dans les habitations riveraines et de leur concentration** ».
- En février 2014, L'ADEME et la DRIEE constatent « **des souillures de rétention de cuves de traitement de surface** » et en juin, des prélèvements seront effectués chez

des riverains et dans le domaine public. Finalement, le permis de démolir du site sera accordé le 18 juin sous réserve **du maintien en place des dalles des bâtiments.**

Le 10 octobre, vous organisez enfin une réunion de présentation des futurs projets d'aménagement du quartier des Ormes avec des représentants de GINKGO (propriétaire du site) pour présenter leur projet de démolition et de dépollution. Des promesses sont alors faites dont l'installation sous 3 semaines de tentes pour capter les polluants. Malheureusement, la démolition commencera sans ces protections.

- Le 22 novembre, suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur se déclare favorable à la création du sous-secteur UGb et à son ouverture à l'urbanisation, **il omet toutefois d'aborder l'état de pollution de la zone** et recommande « **un dialogue entre résidents du quartier des ormes et la Ville** ».
- Pendant ce temps, la démolition continue, notamment celle de la dalle à coup de pelleuse et inquiète les riverains quant à la propagation de la pollution. De fait, ils décident de créer l'association Romainville Sud à l'image d'autres associations de riverains qui commencent sérieusement à se multiplier à Romainville !
- Les résultats de l'ADEME du mois dernier concluent : certaines habitations ont des mesures de pollution de l'air intérieur 4 à 10 fois au-dessus de la valeur d'action rapide pour le trichloroéthylène.
Quelques recommandations sont données aux riverains comme, aérer les logements, installer une VMC, étanchéifier les sols et ont promet que le plan de gestion de la dépollution sera communiqué quand il sera écrit.

Vous pouvez imaginer, Madame le Maire, que ces réponses vagues et non-étayées n'ont fait qu'inquiéter un peu plus les riverains.

De notre côté, nous sommes surpris des réponses de la Mairie le 3 février, lors d'une réunion d'information sur la modification du PLU. Je cite :

- « le sous-secteur Ugb est créé essentiellement dans un souci de densification »
- « GINKGO n'a rien demandé pour le PLU » mais la Mairie affirme un peu plus tard que « sans création de ce sous-secteur, il n'y aura pas de dépollution. »

Finalement, depuis le 13 février, le chantier de démolition est stoppé sans avoir terminé les travaux et sans explications.

Par conséquent, Madame le Maire, aujourd'hui nous avons plusieurs questions à vous poser :

- 1) Quelles suites, à votre connaissance, seront données à la dépollution du site et pouvez-vous nous rassurer sur les risques sanitaires courus par les habitants ?
- 2) Que pouvez-vous répondre aux riverains du quartier des Ormes dont certains pavillons vont se retrouver pris entre des immeubles et privé de lumière ?
- 3) Comment expliquez-vous que des programmes immobiliers aient été déjà commercialisés alors que le permis de construire n'a pas été donné ?
- 4) Pouvons-nous avoir des explications sur le choix de céder le site à un fonds d'investissement Suisse alors que des promoteurs avaient étudié le dossier et proposé de le dépolluer ?

- 5) Quelle est votre vision à long terme du Plan Local d'Urbanisme, car nous constatons une sur-densification galopante dans notre ville sans entrevoir les commerces et les services publics qui seront nécessaires à son accompagnement ?
- 6) Enfin Madame le Maire, nous constatons l'émergence de très nombreuses associations de riverains qui expriment leurs craintes et leurs mécontentements.

En tout état de cause, vous comprendrez Madame le Maire, que les conditions qui entourent ce dossier sont suffisamment floues et inquiétantes pour que notre groupe vote contre cette délibération.

**Groupe des Elus Front de Gauche, intervention de Brigitte Moranne.
Conseil municipal du 25 Février 2015**

Dossier PLU(Plan local d'urbanisme)

Vous présentez au vote de ce conseil municipal le projet de 6^{ème} modification du PLU. A travers ce document, c'est l'aménagement futur de Romainville qui est envisagé : futurs secteurs d'urbanisation, voirie et équipements, protection du patrimoine et de l'environnement, développement économique...

Ce document doit exprimer « dans quelle cité voulons nous vivre ? »
Or aujourd'hui, aucune ligne directrice n'apparaît en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Depuis quelques années, les modifications du PLU se succèdent à vive allure. Le PLU est en permanence adapté au gré des exigences des promoteurs. Il faut bétonner !

Les opérations se juxtaposent, au coup par coup, sans réelle vision et avenir. Les grues envahissent le paysage. Les grands groupes ont pignon sur rue : « BOUYGUES », « KAUFMAN ET BROAD », « LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS », « NEXITY », « COGEDIM » et autres se taillent la part du lion.
Tous les quartiers de Romainville sont concernés, sans que les habitants n'aient voix au chapitre, si ce n'est pour approuver un projet déjà ficelé, voir engagé.

Le quartier Gagarine, les 3 communes, la ZAC de l'horloge, Cachin, les Ormes, les grands champs et le centre ville.
Heureusement, grâce à l'action d'associations de riverains et de leur persévérance, certains projets ont été remis en cause comme le Grand Ségur .
De même dans le quartier des Ormes, les riverains ont gagné une première bataille : la création du secteur UGb est annulée, la concertation quant à la hauteur autorisée dans ce secteur se poursuit.

Pour autant, les riverains du quartier des Ormes poursuivent leur demande de dépollution sans condition du site WIPELEC. Nous les soutenons dans cette démarche.

Un certain nombre d'outils donnent à la collectivité la possibilité d'interférer dans le fonctionnement du marché foncier et de l'orienter en faveur de l'intérêt public.
En premier le PLU, également la délivrance des permis de construire et l'exercice du droit de préemption.

Oui, il faut aménager, construire, préparer l'avenir, mais si les logiques spéculatives l'emportent, C'est l'esprit même de notre ville qui mourra à petit feu et finira par disparaître.

Le groupe des Elus Front de Gauche propose que :

- le plan local d'urbanisme soit modifié afin de préserver une ville populaire, fidèle à son histoire.
- un volet patrimonial soit inscrit au PLU.

- les promoteurs immobiliers participent au financement d'équipements publics dans le cadre d'opérations qui leur sont confiées.
- soit mis un terme à la démolition de logements, alors que nous connaissons la crise la plus grave depuis les années de l'après guerre.
- L'équilibre social s'appuie sur 3 tris leviers, le logement, la scolarité et l'emploi
- chaque opération devrait compter 30% de logements sociaux.
- Les habitants aient de bout en bout la maîtrise des opérations programmées dans leur quartier. Cela implique de les associer à toutes les décisions.
- toute les opérations d'aménagement soient pensées en rapport avec les besoins en équipements publics (écoles, crèches, culture, besoins de la vie associative).

Le Groupe des Elus Front de Gauche se prononce contre cette 6^{ème} modification du PLU.

Intervention de C. Buzon

A propos du quartier de la rue des Ormes et des Oseraies

Au sujet du quartier des Ormes, nous avons étudié la question et plusieurs questions se posent :

- 1- Pourquoi ce n'est pas Wipelec qui dépollue ? Cette société n'est nullement « défailante » (au sens juridique de la loi sur l'environnement), et elle n'est pas en faillite, bien au contraire. Il suffit de le vérifier sur internet. C'est bien à elle qu'incomberait la responsabilité financière de la dépollution. Il n'a jamais été dans notre esprit (contrairement à ce qui est insinué) de faire prendre en charge les frais de dépollution par les pouvoirs publics, alors que le responsable et ancien propriétaire court toujours. La Préfecture porte plainte, il faut s'en féliciter.
- 2- Pourquoi n'est-ce pas l'ADEME qui soit en charge de la supervision de la dépollution comme le prévoit la loi ? Il ne s'agit nullement que l'ADEME porte la charge financière et exerce elle-même le travail, mais qu'elle fasse les études et exerce la maîtrise d'ouvrage sur les travaux.
- 3- L'actuel propriétaire du site industriel est une société privée dont le but est de faire une opération immobilière rentable puisque la demande de modification de ce secteur était une importante surélévation des hauteurs de construction qui auraient dénaturé le quartier. Dans le projet initial du PLU, heureusement supprimé, il s'agissait d'assurer « l'équilibre économique » du projet de dépollution et de construction : qu'est-ce que cela signifie ? Cette société qui se nomme Ginkgo, fait de la publicité sur son site des affaires très rentables qu'elle a menées en dépollution et en opération immobilière. Elle a d'ailleurs suspendu sa dépollution, confiée d'ailleurs à un sous-traitant, pour des raisons inconnues des riverains.
- 4- Nous considérons que Ginkgo n'offre pas les garanties exigées car les riverains n'ont reçu aucune réponse sur la propagation de la pollution suite à la démolition commencée depuis novembre, et selon des méthodes inquiétantes. C'est donc une société privée qui expertise, qui dépollue et qui construit des logements. Les habitants de ce quartier sont inquiets pour leur santé, nous partageons leur inquiétude. Nous souhaitons que l'on réponde à leurs interrogations.
- 5- Nous demandons donc que ce soit l'ADEME, organisme public, qui prenne en charge la conduite de la maîtrise d'ouvrage des opérations de mises en sécurité le plus rapidement possible en faisant déjà selon la loi une expertise du site complet pollué.

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR
Président du groupe UMP-UDI-MoDem

Objet : Extension de la vidéo surveillance

Madame le Maire, je ne vais pas vous étonner, nous nous réjouissons de cette délibération et je pense qu'avec un petit effort supplémentaire vous aurez pratiquement appliqué le programme que nous proposition l'année dernière. Il ne vous reste plus qu'à contractualiser avec un club de prévention spécialisé.

Concernant l'extension de la vidéo protection à proprement dite, nous reformulons à nouveau notre souhait que la ville mette en place un comité d'éthique afin de garantir les libertés individuelles comme il a été coutume de la faire dans la majorité des villes ayant mis ce système en place.

Pourriez-vous également nous préciser si la ville souhaite engager les démarches auprès de la préfecture afin d'obtenir l'autorisation de verbaliser par l'intermédiaire de ce dispositif de vidéo protection ?

Enfin, nous souhaiterions avoir des informations quant à la future composition du Conseil Local de sécurité et de délinquance que vous allez mettre en place. Envisagez-vous d'y associer des représentants des différents groupes d'opposition ?

Intervention pour justifier un vote contre une extension de la vidéo-surveillance et pour baser la sécurité sur d'autres moyens

Jean-Claude Mamet, élu Front de gauche

Ce débat sur l'extension de la vidéo-surveillance sur notre ville part de préoccupations très fortes de nos concitoyens sur la sécurité, la prévention de la délinquance, et même des questions très graves comme la prévention des actes de terrorisme.

Nous pensons que sur la vidéo-surveillance, il y a deux logiques possible :

- Une vidéo-surveillance « de raison » ou raisonnable, installée sur les bâtiments publics : écoles, mairie, bâtiments avec distributeurs d'argent, etc.
- Une vidéo-surveillance étendue comme réponse à des problèmes de société ou de prévention de la délinquance. C'est cette deuxième option qui nous semble erronée. Elle est en effet porteuse d'un effet d'engrenage, d'un effet « boule de neige ». On croit régler les problèmes, mais c'est une illusion. On commence par 38 caméras, puis on en rajoute 15 quelque temps après, puis d'autres encore, etc. Le coût est très élevé : 300 000 euros pour 2015, soit les ¾ du montant des études allouées au cabinet d'architecte pour rénover Gagarine. Avec cette fuite en avant, on change de système. On entre dans une sorte de société sous caméras, mais en plus, tout cela est très peu efficace tout en étant très cher. Bref, on se dédouane du problème par une simple solution « technique ».

Et il n'y a plus de raison de s'arrêter ! Pourtant il est essentiel de réfléchir un peu plus. Nous connaissons autour de nous, et même dans cette assemblée du conseil municipal, des personnes qui ont été victimes de délinquance : vols, cambriolages, actes agressifs. Il faut d'abord le constater : les cambriolages dans les appartements (par exemple) sont le fait de voleurs connaissant parfois bien les lieux, puisqu'ils se déroulent dans des plages horaires parfois réduites d'absences des occupants ou de sorties très limitées (une heure) dans le temps. Faut-il installer des caméras dans les immeubles ?

Mais si on élargit la réflexion à la situation nationale, il faudrait d'abord prendre connaissance des études qui ont été faites sur le sujet mettant en regard le coût et l'efficacité. Or, les études faites convergent : rien ne prouve l'efficacité de la vidéo-surveillance. Citons plusieurs enquêtes :

- A Lyon, qui a installé un programme important de vidéo-surveillance (nombre de caméras multiplié par 4 entre 2001 et 2009 !), il y a des résultats étonnants. Dans les quartiers vidéo-surveillés, sur une plage de temps on a observé une baisse de 23% d'actes délinquants et une baisse de 21% dans les quartiers non surveillés. Très faible différence !
- Il y a 219 caméras à Lyon pour 20600 actes délinquants recensés annuels (année d'observation). Or les caméras ont permis environ 200 arrestations, soit 1% des actes.
- A Villeurbanne, ville proche de Lyon mais sans caméras, on observe une baisse de 48% des actes malveillants sans caméras, soit plus qu'à Lyon avec caméras.

- Une étude nationale de la Cour des comptes conclut à une dépense beaucoup trop élevée pour un résultat concret très « discutable ».
- Au Royaume Uni, champion européen où sont installées 4,2 millions de caméras, même des responsables de Scotland Yard sont très critiques ou pour le moins dubitatifs, parlant même de « fiasco », dû au fait que les vrais criminels ne craignent absolument pas les vidéos/
- Enfin, il faut signaler une étude du sociologue Laurent Mucchielli, chercheur au CNRS, publiée en 2013 (donc très récente). Cette étude concerne une petite ville du Sud de la France, d'environ 20 000 habitants, donc semblable à Romainville par la taille. L'étude a duré trois ans. Le nombre de caméras installées est presque le même qu'à Romainville. Il ressort de ce travail très détaillé : que 94% des « faits constatés » par l'œil de la caméra relèvent d'autres faits que de la délinquance (actes de SDF, signalisation routière en panne, alcoolisme, encombrants sur la voie publique, stationnements illégaux, mendicité, recherche de personnes en fugue, etc). Les vrais actes délictuels observés par les caméras, représentent 1,8% des 1092 crimes et délits commis sur la ville en 2010. On lit même ceci : « La seule baisse significative du total des crimes et délits constatés par la police nationale a eu lieu en réalité dans les trois années qui ont précédé l'installation de la vidéo-protection ». Et on lit aussi que les personnes susceptibles de commettre des actes de vandalisme s'adaptent aux caméras et connaissent leur emplacement, voire « jouent » avec (comme certains jeunes). Ce qui tend alors à vouloir les multiplier pour « déjouer » les apprentis délinquants ou simples actes malveillants.

En conclusion : à notre avis, une véritable prévention des actes malveillants passe par la présence humaine, et notamment une police de proximité (à ne pas confondre avec la police municipale, dont l'effet est de diminuer la responsabilité de la police nationale), bien immergée dans les quartiers. Mais c'est précisément ce qui n'a pas été développé sous le quinquennat Sarkozy, puisqu'on a choisi une politique avant tout médiatique ou du « chiffre ». Le tout-caméra, dans lequel il ne faut pas tomber, veut rassurer à bon compte la population, mais c'est une fausse piste. On se défousse du problème au lieu de le résoudre.

Conseil municipal du 25 février 2015
Intervention de Philippe Guglielmi, Premier Maire adjoint

Modification n°6 du plan local d'urbanisme

En ces périodes électorales, on assiste ce soir à une récupération politique de la part de la droite romainvilloise et du Front de gauche de l'action d'une association méritante.

Jacques Champion a organisé trois réunions publiques afin d'échanger avec les habitants. Leur mécontentement a été entendu et nous avons échangé au sein de la majorité dans les instances adéquates. A ce jour, le sujet qui faisait débat a été retiré de la modification du plan local d'urbanisme afin de poursuivre la discussion avec les riverains.

Extension du dispositif de vidéo-protection

Le dossier qui vous est présenté ce soir, a pour ambition d'assurer plus encore la protection et la sécurité des romainvilloises et des romainvillois. Depuis sa création, la feuille de route de la Police municipale est la prévention et la dissuasion. La vidéo-protection constitue un outil complémentaire pour davantage d'efficacité dans le travail de nos agents.

La Ville de Romainville compte, à ce jour, un dispositif de vidéo protection pour assurer la sécurité des personnes et la prévention des atteintes aux biens, à travers la sécurisation de onze sites appartenant à la ville et ses abords immédiats. L'efficacité du dispositif a été démontrée à de nombreuses reprises. En effet, grâce à la vidéo protection et à une présence de terrain efficace, les faits élucidés sont en hausse et les flagrants délits réprimés également. Le projet d'extension qui vous est présenté ce soir prévoit 15 nouvelles caméras sur la ville, là où la fibre optique est opérationnelle.

L'objectif est de lutter plus efficacement contre les formes de délinquance touchant directement la population et de sécuriser les lieux exposés à de tels phénomènes. Cet outil permet de dissuader, de prévenir et faire intervenir les services compétents avec une parfaite réactivité. Les principaux objectifs sont :

- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux exposés à des risques d'agression et de vol ;
- La sécurité des personnes et des biens ;
- La protection des bâtiments publics et leurs abords ;
- La gestion de l'espace public ;
- La régulation du trafic routier et la sécurité routière ;
- La prévention des actes de terrorisme.

Cette politique se concilie avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. Le dossier présente d'ailleurs de manière claire et exhaustive les droits et obligations liés à ce dispositif. Le Conseil municipal du 25 janvier 2012 a déjà validé le principe de l'installation de la vidéo protection sur la ville. Ce soir, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de subventions auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Echanges

Depuis le 7 janvier 2015, le besoin de plus de sécurité se fait sentir. Le plan Vigipirate est renforcé. Je m'inquiète tous les jours pour les fonctionnaires en uniforme qui sont sur le terrain. Ils sont des cibles vivantes. Les caméras protègent les Romainvillois mais aussi les agents. Nous sommes offensifs sur les questions de sécurité pour la défense des Romainvillois et en sommes fiers.

Sur la verbalisation par la vidéo protection, nous y sommes opposés. Il est nécessaire de maintenir le lien entre policiers municipaux et administrés. En effet, la vidéo protection à Romainville n'a pas été conçue comme un outil pour réprimer les contrevenants. Elle est utile contre les agressions des personnes et des biens. Pour les verbalisations, cela relève toujours des policiers municipaux et nationaux sur le terrain. Ce n'est pas un système répressif. Il est hors de question de tomber dans l'aberration qui consiste à créer une vidéo sans protection !

Les élus du Conseil municipal sont conviés à la visite du centre de supervision urbain. Ils pourront ainsi vérifier par eux-mêmes que toutes les garanties sont prises pour respecter la vie privée. Ainsi, par exemple, le floutage est automatique sur les lieux d'habitation. Un registre d'entrée fait état des allers et venues dans le centre. Les portables sont laissés à l'entrée, y compris pour l'opérateur. Si l'opérateur vidéo observe une agression, il contacte sans délai la patrouille. Certes, les policiers nationaux n'ont pas les moyens d'être autant sur le terrain qu'avant et c'est pourquoi nous devons pallier ce manque. En aucun cas, mon propos ne dénigre l'action de la police nationale, bien au contraire. Cependant, force est de constater que les gouvernements de droite ont réduit les effectifs de la police nationale et que le gouvernement actuel y remédie courageusement en recrutant largement. L'école de police prend néanmoins du temps.

Intervention de Stéphane Weisselberg,

maire adjoint, président du groupe EELV sur le dossier : demande de subventions pour l'extension du dispositif de vidéo protection

Mme le maire, mes chers collègues,

Je retirerai à l'assemblée tout effet de manche et de suspense déplacé pour préciser le vote des élus écologistes et son sens.

En toute conscience comme vous pouvez l'imaginer et après une longue réflexion, nous avons choisi de nous abstenir sur ce dossier.

Bien entendu, il ne s'agit que d'une demande de subvention pour l'investissement lié à l'acquisition de matériel de vidéo surveillance mais personne ne comprendrait que nous ne nous positionnons pas sur ce qui sous tend cette sollicitation.

Par philosophie, par idéologie, les écologistes ont longtemps privilégié la lutte contre l'insécurité sociale et l'insécurité écologique pour aborder la question de la sécurité des biens et des personnes. Ils sont plus à l'aise - il est vrai - avec la prévention, la médiation, l'éducation et la réparation qu'avec la répression bien que ce dernier volet soit indispensable pour le bon fonctionnement de notre justice. Tout autre considérant, d'ailleurs, serait irresponsable au vu de l'évolution de notre société mais j'y reviendrai par la suite.

Les écologistes ont toujours privilégié la présence humaine dans la façon dont est rendu le service public aux citoyens, y compris le service de sécurité.

Les écologistes sont encore interrogatifs sur le rapport entre le budget alloué à l'extension de ces caméras et son efficacité, suivant en cela le dernier rapport de la cour des comptes sur le sujet. Je le dis bien qu'une résolution grandissante des délits (dégradations, vols, agressions) et des homicides semble s'effectuer par l'exploitation des images enregistrées.

Et les écologistes constatent, amers, que les villes viennent ainsi pallier un manque d'effectifs et de moyens considérable des services de l'Etat puisque ces missions régaliennes sont à l'origine celles de la police nationale.

Notre vote est un choix qui n'est pas simple après les attentats meurtriers des 7/8 et 9 janvier et la demande légitime des citoyens de se sentir plus rassurer dans leur intégrité psychique et plus protéger dans leur intégrité physique bien que dans ce mode précis de passage à l'acte ultime, la vidéo surveillance ou protection ne soit pas dissuasive pour ces nouveaux barbares.

C'est un choix qui n'est pas simple ensuite puisque pour la première fois, nous nous distinguons de nos amis de la majorité municipale dans la conduite des décisions pour Romainville et les romainvillois.

Sur ce dernier point, je voudrai préciser que notre inclinaison s'est faite en plein accord avec tous les groupes de notre majorité, avec Philippe Guglielmi qui porte ce dossier depuis longtemps et qui y est naturellement attaché (merci Philippe d'avoir compris qu'il n'y avait strictement rien de personnel dans notre perception du dossier et dans notre orientation) et avec le maire bien entendu qui ont parfaitement compris notre difficulté à soutenir sans réserve la mise en place de ce dispositif de sécurité publique.

Et je voudrai ici et maintenant souligner combien il est appréciable de savoir qu'au sein d'une même majorité, des différences peuvent s'exprimer sans pour autant qu'elles ne viennent briser une

cohésion de groupe et surtout atteindre la loyauté indispensable en direction du maire Corinne Valls et des partis et mouvements politiques comme des personnalités qui composent notre majorité.

Je le dis d'autant plus fort que ce respect des identités, des parcours et des points de vue des composantes de la majorité municipale est une réponse éclatante à toutes celles et ceux qui pensent et se glosent à longueurs de logorrhées indigestes et de leçons de morale absconses que nous ne sommes que des petits soldats caporalisés, enrégimentés, le petit doigt sur la couture du pantalon.

Je reviens désormais et pour terminer mon intervention sur le sens de notre vote.

Notre monde est bouleversé, la société française est bousculée, frappée en plein cœur de ce qui façonnait son ciment, de ce qui fabriquait sa singularité et identifiait son universalité. L'organisation même de ce qui faisait l'apprentissage de notre vie commune est interrogée. Le triptyque républicain et son " bras armé " laïcité (excusez moi du terme guerrier employé mais je le prends ici à dessin) sont délégitimés par quelques minorités agissantes, au nom d'un idéal religieux dévoyé. Les actes et propos antisémites plus ignobles les uns que les autres se multiplient à une vitesse vertigineuse quand, dans le même temps, les actes et les propos islamophobes prospèrent et nourrissent l'extrême droite !

Certains discriminés deviennent des discriminants et nos clés de lecture sont inopérantes, voire totalement désuètes.

Dans ces circonstances rares - j'oserais même le mot unique -, dans ce moment grave, les partis politiques, les hommes et les femmes politiques ne peuvent que se questionner sur leurs certitudes, sur leur analyses de la société et sur les solutions qu'ils préconisent pour la rendre juste, sûre, solidaire et respectueuse des diversités qui la traversent et la construisent.

C'est le cas des écologistes, ni plus, ni moins que les autres. Je ne pourrai donc plus tenir le même discours que celui que je tenais il y a quelques années sur la pertinence de la police municipale et sur l'intérêt de la vidéo protection des bâtiments publics. Et pas seulement : parce que je suis attaché plus qu'avant peut-être au compromis politique. Une évolution de nos points de vue est désormais incontournable.

D'une part, et nonobstant le fait que Romainville n'est pas une ville dite " criminogène ", nous ne pouvons méconnaître ni sous-estimer le développement des actes et comportements délictueux dans notre ville.

D'autre part, nous avons l'assurance de par la loi et le système juridique qu'elle met en place, que toutes ces images sont protégées, détruites au bout d'un temps limité et qu'elles ne sont utilisables que par des agents assermentés. Je ne dis pas que des dérives sont impossibles mais elles restent visiblement hautement improbables et si tel était le cas, soyez assurés mes chers collègues que nous serions intransigeants sur leur dénonciation et/ou sur les sanctions qui s'imposeraient alors!

Quoi qu'il en soit, notre vigilance sur la préservation des libertés publiques et individuelles, sur la préservation de l'anonymat et de la confidentialité des informations, est une priorité comme elle est celle de toute la majorité municipale.

Voilà Mme le maire, le sens que nous souhaitons donner à notre abstention.

**Intervention de Marie Michelle Phojo,
Maire adjointe à la petite enfance
Bilan du relais des assistantes maternelles (RAM)
Délibération sur le FEPEM ((Fédération des particuliers employeurs d'IDF)
Convention ville-CAF sur le RAM**

Madame le Maire, Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le secteur de la petite enfance est en pleine mutation, notamment dans le domaine de l'accueil individuel. La loi de 2005 portant réforme du statut de ces professionnelles donne une meilleure reconnaissance à leur activité. La ville s'investit toujours plus pour promouvoir ce mode de garde et améliorer ainsi l'accueil des jeunes enfants romainvillois. Aujourd'hui, on recense 112 assistantes maternelles (AM). Avec 488 naissances domiciliées en 2014, soit près de 20% de plus par rapport à 2013, l'offre de garde doit s'accroître.

Je vous rappelle les missions du Relais d'Assistante Maternelle (RAM), son bilan 2014 ainsi que les perspectives 2015.

Le RAM accueille près de 500 familles et AM et 1500 enfants. Il informe les familles sur les différents modes de garde, apporte des éléments en matière de droit du travail tant pour les familles-employeurs que pour les AM ou les gardes à domicile. C'est aussi un lieu de ressources pour les professionnelles, les enfants et les parents. En 2014, le RAM a organisé des groupes de paroles, conférences, des réunions-débats, des sessions de formations-continue, des ateliers d'éveil pour les tout-petits, des animations ponctuelles.

Pour les AM en inactivité ou en sous-activité, en partenariat avec la CAF et le CG, un travail d'accompagnement en formations, et un job-dating ont été organisés. Il a également contribué à l'organisation du Forum Petite Enfance et à la rédaction du guide PE à destination des parents.

Par ailleurs, le RAM a également accompagné les porteurs de projets de MAM. Deux agents assurent les missions du RAM avec un plein temps et un mi-temps. Plus de la moitié des assistantes maternelles a participé aux ateliers d'éveils, ainsi qu'une garde à domicile.

En 2014, la ville a participé au fonctionnement de la structure à hauteur de 47% et la CAF a subventionné le complément.

Les perspectives d'accompagnement de la structure, inscrites dans la convention, impliquent la mise en place de l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant en partenariat avec le CG. En 2015 le service planifie une plus grande ouverture vers les publics des quartiers excentrés et un travail avec les professionnelles sur les besoins spécifiques des parents. D'autre part la redéfinition du travail d'accompagnement des MAM se fera en partenariat avec l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI) et la PMI.

Pour pouvoir répondre à ces objectifs, il convient de délibérer :

- En premier lieu, sur la cotisation de 330€/an à la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs d'IDF), afin de renforcer le partenariat existant et de permettre aux agents de collecter les informations juridiques nécessaires pour réaliser la **médiation et l'accompagnement des familles** et des AM et de mieux répondre aux difficultés liées aux relations de travail rencontrées parfois entre les professionnels et leurs employeurs.
- En second lieu, nous délibérerons sur la **convention de prestation de service entre la ville et la CAF qui pérennise le projet global du RAM** pour la période 2014/2016 dans le but de poursuivre la promotion de l'accueil individuel.

Dans le but d'améliorer le service apporté aux familles et le soutien aux professionnels de l'accueil individuel, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer ces actes.

Je vous remercie de votre attention.
Marie-Michelle Phojo

Conseil municipal
Mercredi 25 février 2015

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR
Président du groupe UMP-UDI-MoDem

Objet : Petite enfance

Madame le Maire, le plan « Petite enfance et parentalité » 2015-2020 du Conseil Général voté le 16 octobre dernier prévoit pour cette année, un plan de rénovation de la crèche Floréal.

Il est a priori prévu de ne plus accepter progressivement de nouveaux enfants et que les berceaux assurés par celle-ci, soient répartis dans les autres équipements de la ville pour la durée de ces travaux.

Pouvez-vous nous préciser à partir de quand les travaux vont commencer et de quelle manière vous avez prévu la répartition de ces lits et les impacts éventuels sur l'organisation des autres structures sollicitées pour leur accueil ?

Conseil municipal
Mercredi 25 février 2015

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR
Président du groupe UMP-UDI-MoDem

Objet : Désignation des représentants au conseil d'administration des collèges

Cette délibération est l'occasion Madame le Maire de vous demander quelques précisions sur le programme du contrat de ville 2015, maintenant que le collège Houel est classé en REP et en quartier prioritaire.

Nous souhaiterions savoir dans quelle mesure la ville va-t-elle accompagner l'établissement pour porter des projets dans le cadre de ce dispositif dans lequel le Collège Courbet s'inscrit depuis plusieurs années ?

Intervention de Serge BARDIN

Conseiller municipal MoDem

Objet : Projet éducatif de territoire

Pardonnez-moi, je vais être grave. Je vais essayer d'être à la hauteur des enjeux. Je vais vous parler de l'école.

Je voulais vous lire cet article de journal.

Il est arrivé en milieu de matinée à l'école Louis-Blériot, à Saint-Denis sur un simple coup de fil de l'académie de Créteil quelques heures plus tôt. C'est le troisième poste qu'il enchaîne : après un CM2, une classe de grande section maternelle, c'est un CE1 qu'il doit prendre en charge au pied levé dans cette école classée REP + - appellation des nouvelles zones d'éducation prioritaires.

Sans aucune formation adaptée, le jeune homme de 21 ans a été « jeté dans la fosse aux lions » comme les quelques dizaines de contractuels que le rectorat continue de recruter, soit par le biais de son site, soit par Pôle emploi, pour boucher les trous en Seine-Saint-Denis.

Démarche chaloupée, look décontracté avec sa petite barbe, ses cheveux mi-longs coiffés en arrière et son chewing-gum dans la bouche, il donne l'impression d'être tombé ici par hasard. Quand il est arrivé, il a trouvé les consignes que la maîtresse qu'il remplace avait laissées. Une chance, car le jeune débutant n'avait pas eu le temps de « préparer ». Par ce terme, il veut dire qu'il n'a pas pu consulter les programmes sur Internet. Car il n'a jamais pensé devenir « instit » avant. Il cherchait plutôt « dans le commerce », un emploi de vendeur ou de chef de rayon. Sans succès. Sur les conseils d'un ami, il a postulé sur le site du rectorat.

Après un entretien, il a été jugé apte.

Il est un chômeur catapulté professeur des écoles en Seine-Saint-Denis.

Je voulais lui lire, à ce jeune professeur des écoles, un extrait de la lettre aux instituteurs primaires de François Guizot, ministre de l'instruction publique dans les années 1830.

*Monsieur, je vous transmets la loi du 28 juin dernier sur l'instruction primaire;
(...)*

Ne vous y trompez pas, monsieur : bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. Ce n'est pas pour la commune seulement et dans un intérêt purement local que la loi veut que tous les Français acquièrent, s'il est possible, les connaissances indispensables à la vie sociale, et sans lesquelles l'intelligence languit et quelquefois s'abrutit. (...)

*Pénétrez-vous donc, monsieur, de l'importance de votre mission ; que son utilité vous soit toujours présente dans les travaux assidus qu'elle vous impose. Vous le voyez : la législation et le gouvernement se sont efforcés d'améliorer la condition et d'assurer l'avenir es instituteurs. **Chaque commune doit ouvrir un asile à l'instruction primaire. A chaque école communale un maître est promis. (...)***

Je compte sur tous vos efforts pour faire réussir l'œuvre que nous entreprenons en commun.

Et puis, hier matin, dans une école de Peshawar, 141 personnes sont mortes, dont 132 élèves, sous les balles des Talibans.

Alors, aurais-je pu me contenter de citer Malala, Prix Nobel de la paix 2014, « I don't mind if i have to sit on the floor at school, All I want is Education. ».